



De l'identité de malade à la  
mobilisation en tant que victime  
des pesticides : itinéraires de  
travailleur.euse.s agricoles

Clémence ANNO

*Mémoire de 4<sup>ème</sup> année*

*Mémoire de Master*

Séminaire : Identités et mobilisations

Sous la direction de : Madame Dominique Maliesky

2019-2020



## Remerciements

---

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Dominique Maliesky et également Christian Le Bart pour leur disponibilité et leurs précieux conseils dans la réalisation de cet exercice.

Je remercie aussi le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, et son président, Michel Besnard qui a pris le temps de me recevoir pour m'expliquer leur démarche. Je remercie chaleureusement tous.tes les travailleur.euse.s agricoles et leur conjoint.e qui ont accepté de m'octroyer un peu de leur temps pour me parler de leur parcours.

Enfin, je tiens à remercier ma famille qui m'a supporté au quotidien pendant l'écriture et Marie qui a relu à plusieurs reprises le contenu de ce mémoire.

Bonne lecture !

---

## Liste des sigles et des abréviations

---

AB : Agriculture Biologique

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

AMAP: Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMLPS : Alerte des Médecins sur Les Pesticides (association)

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CMR : Cancérogène, mutagène et reprotoxique

DDT : Dichlorodiphényltrichloroéthane (insecticide)

EPI : Équipements de Protection Individuelle

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

INRAE : Institut National pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

INRS : l'Institut National de la Recherche et de Sécurité

INSEE : Institut National de la statistique et des études économiques

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

IPP : Invalidité Permanente Partielle

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OGM : Organismes Génétiquement Modifiés

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

SAU : Surface Agricole Utilisée

ZNT : Zones de Non-Traitement

# Table des matières

---

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>1 De l'identité de malade à celle de victime des pesticides.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1 Être malade des pesticides : une rupture biographique (Bury, 1982) .....</b>	<b>9</b>
1.1.1 Une surreprésentation de maladies neuro-dégénératives et de certains cancers chez les travailleur.euse.s agricoles.....	9
1.1.2 Une nouvelle conception de soi, dépasser l'annonce de la maladie.....	13
1.1.3 De la stigmatisation du malade au soutien des proches : les premiers pas vers un processus victimaire .....	17
<b>1.2 Au-delà de la maladie : la « carrière de victime » (Ponet, 2009), une seconde épreuve : .....</b>	<b>23</b>
1.2.1 La démarche assurantielle : un parcours du combattant .....	24
1.2.2 La démarche associative : une béquille indispensable .....	29
1.2.3 La démarche judiciaire: décrocher la reconnaissance en maladie professionnelle.....	33
<b>2 Victime, par ignorance et par inertie.....</b>	<b>35</b>
<b>2.1 "Victime par ignorance"(Mendelsohn, 1956) : une routine destructrice .....</b>	<b>35</b>
2.1.1 La banalisation de l'usage des pesticides par l'école, un système scolaire à part .....	36
2.1.2 Des habitudes toxiques : l'utilisation des pesticides.....	38
2.1.3 La promotion de la "science de l'ignorance" par les commerciaux et les industriels de la phytopharmacie .....	43
<b>2.2 Victime par inertie : perpétuer un modèle et « nier c'est vrai que c'est quand même plus confortable ».....</b>	<b>47</b>
2.2.1 Un modèle agricole productiviste : une course aux hectares telle une quête d'identité .....	48
2.2.2 La FNSEA, syndicat majoritaire, une main mise sur toutes les institutions agricoles : « une mafia qui contrôle tout ».....	50
2.2.3 L'identité bio comme repoussoir : "barbus avec des pulls overs jusqu'aux genoux [...] qui mangent leurs bottes" : .....	52

<b>3 Mobilisation des victimes des pesticides, devenir « entrepreneurs de morale » (Becker, 1963) .....</b>	<b>54</b>
<b>3.1 Médiatisation de la cause : faire émerger un problème de santé publique.....</b>	<b>54</b>
3.1.1 Action collective, se mobiliser pour mieux avertir.....	55
3.1.2 Le témoignage : médiatiser son statut de victime .....	58
<b>3.2 Changer un modèle de production à bout de souffle.....</b>	<b>60</b>
3.2.1 La conversion à l'agriculture biologique : une porte de sortie logique.....	61
3.2.2 « <i>Peut-être une chose pourrait changer les choses [...] ce sont les consommateurs</i> » .....	64
<b>Conclusion.....</b>	<b>67</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>69</b>
<b>Annexe n°1 : Répertoire des individus interrogés.....</b>	<b>74</b>
<b>Annexe n°2 : Grille d'entretien.....</b>	<b>76</b>
<b>Annexe n°3 : Extraits d'un entretien représentatif de la série réalisée : Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015.....</b>	<b>77</b>

# Introduction

*« Vouloir « contrôler la nature » est une arrogante prétention, née d'une biologie et d'une philosophie qui en sont encore à l'âge de Neandertal, où l'on pouvait croire la nature destinée à satisfaire le bon plaisir de l'homme [...]. Le malheur est qu'une si primitive pensée dispose actuellement des moyens d'action les plus puissants, et que, en orientant ses armes contre les insectes, elle les pointe aussi contre la terre. »*

Rachel Carson, *Le printemps silencieux*, 1962 p.283

Septembre 2019, le film *Au nom de la terre* réalisé par le fils d'un agriculteur, Edouard Bergeon, est à l'affiche. On le dit saisissant par son réalisme et émouvant par le sujet traité, celui du suicide chez les agriculteur.rice.s. Je décide de me rendre dans une salle obscure pour m'en faire mon propre avis. Ce film raconte l'histoire vraie du père du réalisateur qui reprend la ferme familiale après un séjour aux Etats-Unis. Il opte pour l'intensification de la production en intégrant la technique mécanique et chimique à son travail, mais acculé par les dettes, la dépression et le suicide le guettent. Une scène reste en mémoire, celle de l'empoisonnement de l'agriculteur qui boit directement dans les bidons des pesticides qu'il utilise habituellement dans ses champs. Même si les pesticides ne sont pas le sujet du film, la mort quasi-instantanée mise en scène a attiré mon attention sur ce sujet et a semé une graine qui a germé petit à petit. Les pesticides sont, en effet, le symbole de l'agriculture intensive qui est apparue en France aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale et qui a été incitée par des politiques étatiques de modernisation afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays. Cette modernisation fut également le fait d'un groupe social de paysan.ne.s modernistes minoritaires qui souhaitaient sortir de « l'archaïsme associé à l'image du paysan » (Hervieu, Purseigle, 2013, p.122). Intensification de la production, processus de rationalisation, de spécialisation et de concentration des terres sont les maîtres-mots de cette modernisation se basant sur des intrants chimiques — dont les pesticides.

## *Retour sur l'émergence des pesticides*

La France est aujourd'hui, derrière l'Espagne, la plus grande consommatrice de pesticides en Europe avec 68 000 tonnes vendues en 2016. La répartition est simple, 90% des pesticides vendus sont utilisés en agriculture et les 10 % restant sont

consommés par les particuliers, collectivités et entreprises. Cette consommation est la résultante directe du choix d'un modèle agricole productiviste qui a créée une dépendance à la chimie. Ce modèle favorise également la monoculture de certaines plantes, or, il est avéré aujourd'hui que ce type d'agriculture appauvrit les sols favorisant l'usage de ces produits chimiques.

Le but premier des pesticides est de détruire tout ce qui est considéré comme « nuisible » pour les cultures agricoles humaines. L'étymologie latine du terme « pesticide » ne trompe pas sur sa destinée, -cide vient du latin *caedere* c'est-à-dire tuer et *pestis* signifie le fléau, l'épidémie. Ce sont littéralement des tueurs de fléau. Le fléau peut-être de différentes formes, à ce titre, les pesticides sont le terme générique englobant divers produits qui ciblent différents êtres vivants : herbicides, insecticides, fongicides etc... .

Plusieurs appellations sont données aux pesticides, mais le procédé reste toujours le même : tuer un ou des êtres vivants. Il y a une distinction faite, du point de vue réglementaire, entre les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, termes largement employés par l'industrie agrochimique, qui met en avant la protection des végétaux ; et ceux utilisés pour préserver la santé humaine et animale, appelés les biocides (par exemple des antibiotiques ou des antiparasitaires).

Ce mémoire n'utilisera qu'un seul terme, celui de pesticide qui est un terme général sans aucune connotation et se référera directement aux pesticides dits de synthèse qui sont les plus utilisés par l'agriculture appelée conventionnelle — usant d'intrants chimiques pour produire — en France et qui sont à l'origine des pathologies des individus interrogés. Il existe, en effet, d'autres pesticides composés de minéraux, de substances organiques naturelles ou d'origine biologique.

Si l'usage agricole de produits destinés à protéger les récoltes contre des organismes vivants susceptibles de les endommager est documenté dès l'Antiquité, il est plus courant de faire de la Seconde Guerre mondiale le point d'origine de l'histoire moderne des pesticides avec l'apparition des pesticides de synthèse. Les Etats-Unis constituent le berceau de cette histoire agrochimique. Les agriculteur.rice.s y ont, très tôt, été incité.e.s par les institutions agricoles à chercher des solutions chimiques aux problèmes posés par les ravageurs et l'institutionnalisation de cette lutte contre "les ennemis des cultures" s'est progressivement développée à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle (Jouzel, 2019, p.33). Les progrès de la chimie de synthèse se sont accélérés

pendant le second XX<sup>e</sup> siècle favorisant l'apparition d'insecticides et d'herbicides toujours plus puissants. Ils ont souvent donné lieu à des usages militaires avant d'être employés aux champs. Par exemple, l'un des pesticides organochlorés les plus connus — se dit d'un produit dérivé du chlore — comme le DDT a été utilisé en tant qu'anti-poux au sein de l'armée américaine durant la Seconde Guerre mondiale. Les pesticides organophosphorés, eux, ont d'abord été utilisés comme gaz de combat (Jouzel, 2019, p.65). Progressivement, les pesticides se sont exportés et les agriculteur.rice.s français.e.s ont découvert cette nouvelle technique qui est venue révolutionner leurs conditions de travail.

*« Un beau jour, eux autres [les techniciens agricoles], arrivèrent avec un sac d'atrazine, je me rappelle de l'expression de papy, c'est marrant on aurait dû se douter qu'il y avait un problème, il disait à ses copains : « C'est le désert et le maïs ! ». C'est-à-dire que là où il faisait le maïs, il y avait rien sauf le maïs qui poussait, c'était miraculeux ! Les années d'avant on passait je ne sais pas combien de temps à arracher les betteraves, à les biner, à les planter enfin c'était un travail assez pénible, après il fallait les ramasser [...], ces produits étaient un petit miracle ! C'était une amélioration de notre condition de paysans ».<sup>1</sup>*

Les pesticides ont amélioré les conditions de travail et de vie des agriculteur.rice.s mais ils ont dans le même temps sournoisement dégradé leur santé.

### *Les pesticides et la santé des travailleur.euse.s agricoles*

La question des effets des pesticides sur la santé des travailleur.euse.s a acquis une certaine visibilité dans l'espace public à partir des années 2000. Cette visibilité a été permise grâce à une série de procès qui ont été engagés par des travailleur.euse.s agricoles afin que l'exposition professionnelle aux pesticides soit reconnue comme étant à l'origine d'atteintes graves à leur santé. La médiatisation de ces affaires a mis sur le devant de la scène la problématique sanitaire derrière l'usage des pesticides. Si la publicisation de ces effets néfastes sur la santé est récente, les recherches sur ce sujet remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, ce sont davantage des pesticides à base d'arsenic mais les hygiénistes agricoles remarquent déjà le développement de pathologies spécifiques au groupe social des agriculteur.rice.s (Jas, 2010). Par la suite, avec le développement des pesticides de synthèse dans les années 1950, des savants d'Outre-Atlantique développèrent des instruments et des

---

<sup>1</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur *bio* retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014

méthodes leur permettant de mesurer les niveaux de contamination des agriculteur.rice.s manipulant les pesticides et d'identifier les voies par lesquelles ces produits sont susceptibles de pénétrer dans leur organisme. L'hygiène agricole va alors s'appuyer sur la méthodologie de l'hygiène industrielle, mais avec certaines limites. Les tests de toxicité *in vivo* rendent visibles les effets d'expositions continues, ou du moins régulières aux substances actives testées mais ils ne donnent qu'une idée imprécise de l'effet des pesticides sur des agriculteur.rice.s qui emploient ces produits de façon discontinue, en plein air et en contact simultané avec plusieurs autres substances actives (Jouzel, 2019, p.41). C'est aujourd'hui encore une des difficultés que rencontrent les chercheur.euse.s à ce sujet.

Même si la France avait connaissance des études américaines sur les effets toxiques des pesticides elle n'a pas entravé leurs diffusions. Durant cette période d'après-guerre, les pesticides sont seulement présentés comme de potentielles substances allergisantes (Jas, 2010). S'ajoute à cela la certitude exprimée par le populaire principe de Paracelse selon lequel « tout est poison, rien n'est poison : c'est la dose qui fait le poison ». Principe qui volera progressivement en éclats concernant les pesticides avec les inquiétudes de certains médecins dans les années 1980-1990 qui s'avéreront fondées. L'exposition à une seule dose, même très faible peut être à l'origine de pathologies même des années plus tard. En France, il a, en effet, fallu attendre les années 1980-1990 pour voir apparaître un intérêt pour les risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides, les potentielles pathologies contractées étaient, auparavant, considérées comme la « rançon majeure du progrès technique de l'agriculture » (Jas, 2010). Le peu de productions de savoirs scientifiques français entre les années 1960 et 1990 sur ces pathologies liées aux pesticides ont rendu les victimes largement invisibles de par l'absence de formation des médecins à ce sujet. S'ajoute à cela, le fait que la loi d'octobre 1946 qui instituait les services médicaux du travail ne concernait pas les travailleur.euse.s agricoles. La médecine du travail ne verra le jour que dans les années 1950 pour cette catégorie sociale. Cette exclusion n'est pas nouvelle, les travailleur.euse.s agricoles ont également été absent.e.s des grandes lois sociales du début du XX<sup>e</sup> siècle, comme la loi de 1906 sur le repos hebdomadaire de 24 heures ou les accords de Matignon de 1936 limitant à 40 heures la durée hebdomadaire du travail qui ne s'appliquaient pas aux travailleur.euse.s agricoles.

Après la guerre, la gestion du régime agricole, naissant de la Sécurité sociale, est confiée à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), principal organisme mutualiste en agriculture. Par la suite, le principe de reconnaissance et d'indemnisation des dommages corporels liés au labeur des travailleur.euse.s agricoles est acté en 1954, alors qu'il l'est, dans le régime général, pour les accidents du travail et les maladies professionnelles depuis, respectivement, 1898 et 1919 (Jouzel, 2019, p.139). La réparation de ces dommages corporels chez les travailleur.eus.s agricoles reste ainsi administrée selon un régime d'exception, qui limite les droits des victimes par comparaison avec les droits de celles issues du régime général. Jusqu'à aujourd'hui, il existe une liste de tableaux de maladies professionnelles spécifiques au régime agricole, dont plusieurs ont été adoptés des années après la rédaction de tableaux équivalents dans le régime général (Jouzel, 2019, p.148). Cet ensemble d'exceptions qui persistent toujours à mener, pendant longtemps, à une importante invisibilisation des victimes des pesticides dont seule la mobilisation de certaines associations a permis de changer.

### *Présentation de la démarche*

Mes premières recherches sur le sujet des victimes des pesticides m'ont orienté vers l'association de victimes la plus médiatisée sur ce sujet, Phyto-Victimes. Située en Charente, elle a été créée en 2011 par Paul François, un agriculteur qui a été contaminé par un produit commercialisé par la firme Monsanto, le Lasso. Il a décidé de se réunir, avec plusieurs autres victimes, pour former cette association afin de rendre visible leur cause. Après avoir pris contact avec Phyto-Victimes, j'ai vite compris qu'il allait être compliqué de rencontrer des victimes des pesticides grâce à elle car la majorité de ses membres vivent en Nouvelle-Aquitaine ou en Loire-Atlantique or je n'avais pas de moyen de locomotion pour me déplacer aussi loin pour faire des entretiens. La secrétaire de l'association m'a, toutefois, mentionné l'existence d'une association située à Betton (Ille-et-Vilaine), le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest. Je suis ainsi entrée en contact avec ce collectif. Le choix de focaliser mon enquête dans la région rennaise s'explique donc par la proximité géographique mais également par la volonté d'en connaître davantage sur les méthodes agricoles bretonnes que j'ai pu entrevoir au fil des entretiens réalisés. Après avoir rencontré le président de l'association Michel Besnard — ancien chef de projet

dans l'industrie à la retraite — qui travaille à temps plein pour le collectif, il m'a convié à une de leurs réunions pour avoir un aperçu du fonctionnement. Ce 11 décembre 2019 se trouvait, autour de la table, plusieurs victimes des pesticides, des conjoint.e.s, des militant.e.s écologistes et des riverain.e.s. Si l'association Phyto-Victimes concerne exclusivement les professionnel.le.s agricoles, le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, lui, tient à intégrer l'ensemble des personnes concernées par les pesticides c'est-à-dire tout le monde. L'ordre du jour évoquait les actions qui étaient en cours, celles à venir, le nombre de personnes reconnues en maladie professionnelle les semaines précédentes ou les derniers outils de communication qui avaient été mis en place pour récolter quelques deniers. Ce premier contact avec le terrain fut convaincant, les premières interrogations ont progressivement émergé, comment en arrive-t-on à se considérer comme victime des pesticides ? Comment est-on reconnu.e en tant que telle ? Quel a été l'impact de la maladie sur la vie de ces travailleur.euse.s agricoles ?

Ce soir-là après la réunion, c'est un adhérent qui me ramène chez moi il est dans l'association parce que des membres de sa famille sont malades à cause des pesticides. Dans la voiture, il y a également une infirmière qui a un cancer à cause des produits chimiques et qui a rejoint l'association à ce sujet. Toutefois, la majorité des victimes présentes dans l'association restent des travailleur.euse.s agricoles, il m'a ainsi paru naturel de me concentrer sur ce groupe socio-professionnel en particulier car ce sont également eux.elles les plus concerné.e.s par les intoxications aiguës et/ou chroniques causées par l'usage des pesticides.

Michel Besnard m'a, gentiment, transmis une liste de quelques membres de l'association, atteint de diverses pathologies liées aux pesticides, qui pouvaient être susceptibles de bien vouloir s'entretenir avec moi. Mes entretiens se sont alors organisés sur une seule semaine. Cette concentration a, encore une fois, été conditionnée à la question de la mobilité, n'étant pas véhiculée, j'ai dû emprunter la voiture familiale pendant les vacances d'hiver pour me rendre dans la campagne rennaise et également morbihannaise afin de rencontrer les travailleur.euse.s agricoles. En huit jours, j'ai rencontré pas moins de douze personnes incluant huit travailleur.euse.s agricoles, trois conjointes et un médecin engagé sur les questions des pesticides, Jean-François Deleume. À l'origine je devais rencontrer un médecin-conseil de la Mutualité Sociale Agricole à la mi-mars mais la pandémie du Covid-19 a

eu raison de ce dernier entretien qui n'a pas, non plus, pu se faire par téléphone.

Comprendre comment devient-on une victime des pesticides a nécessité de se pencher sur différentes branches de la sociologie celle de la santé, des mouvements sociaux et également sur la sociologie rurale. Autant d'apports théoriques qui ont été mis en perspective avec les entretiens réalisés. Dans l'échantillon interrogé il y a sept hommes et une seule femme qui ont tous.tes entre 45 et 70 ans.

Avant de parler à des victimes, c'est bien à des personnes malades auxquelles je fais face lors des entretiens. Elles sont enfermées dans une maladie chronique neurodégénérative comme la maladie de Parkinson ou fraîchement sorties des traitements pour un cancer. Autant de personnes qui ont pris du recul sur leur parcours. Elles sont souvent empreintes d'une certaine rancœur envers un modèle de production agricole productiviste dans lequel ils et elles ont eu confiance dans un premier temps.

La personne malade des pesticides ne se définit pas dans l'immédiat en tant que victime. Le diagnostic de la maladie n'induit pas, en effet, systématiquement l'établissement d'un lien de corrélation avec l'usage des pesticides. La formation des médecins sur les effets des pesticides n'étant que très limitée, il y a par conséquent, une barrière cognitive à la détection d'une potentielle pathologie liée aux produits chimiques. L'individu endosse ainsi une identité de malade qui ne se distingue pas, dans un premier temps, des autres malades. Toutefois, le travail étiologique qui se met progressivement en place laisse entrevoir la possibilité d'un processus victimaire dans le cadre d'une exposition à des produits chimiques liée à leur activité professionnelle, qu'ils et elles soient agriculteur.rice.s, salarié.e.s ou technicien.ne.s agricoles. À l'origine de ce processus se trouve très souvent une tierce personne qui incitera le malade à sortir de sa culpabilité et du redondant : « *au début, je pensais que j'étais seul.e responsable de ma maladie et que je pouvais n'en vouloir qu'à moi-même* ». Cette tierce personne, quelle soit du corps médical ou de la famille, oriente progressivement le malade vers les institutions compétentes pour qu'il ou elle soit reconnu.e en tant que victime. S'engage alors un long parcours du combattant pour se faire reconnaître. Ce parcours est propice à une introspection et à une mise en récit de son passé afin de justifier ses habitudes toxiques passées.

Pour certain.e, la majorité, ils et elles avanceront l'argument de l'ignorance face à la nocivité des produits utilisés. D'autres reconnaissent qu'après avoir dépassé la phase

de l'ignorance et avoir pris conscience de la dangerosité des produits chimiques ils et elles ont préféré nier soit parce que, selon eux.elles, un autre modèle de production agricole n'était pas possible ou parce que l'abandonner aurait été comme une trahison envers soi, ses parents, sa famille et leurs ouvrages réalisés les décennies précédentes. Parmi les victimes des pesticides rencontrées, il y a également certaines qui s'étaient déjà converties à l'agriculture biologique dès les années 1990 mais l'usage des pesticides dans leur prime jeunesse et en début de carrière ne les a pas épargnées, contractant des années plus tard une maladie plus ou moins grave.

Enfin, le processus victimaire peut mener les concerné.e.s à se mobiliser contre l'usage des pesticides aux côtés des quelque trois cents adhérents du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest devenant, à leur tour, les porte-paroles de la cause et l'exemple flagrant des conséquences directes d'un modèle de production agricole basé sur les intrants chimiques.

L'ensemble de ces paramètres constitue la trame de ce mémoire, centré sur les notions de rupture biographique, processus victimaire et de mobilisation. **Comment les malades des pesticides négocient-ils leur « carrière victimaire » ? En quoi la mobilisation en tant que victime apparaît-elle comme l'acmé de cette carrière ?**

La première partie de ce mémoire est consacrée au constat d'une surreprésentation de certaines pathologies chez les travailleur.euse.s agricoles impactant grandement leur quotidien. L'analyse de leurs itinéraires entre stigmatisation et acceptation permettra de comprendre l'origine de leur entrée dans le processus victimaire qui sera jonché de plusieurs obstacles liés aux démarches auprès de la MSA et de la justice. Le collectif apparaît alors comme un soutien indispensable pour ces victimes en devenir. Il s'agira dans un second temps, d'essayer de procéder à ce qui pourrait s'apparenter à la recherche des causes de la maladie, telle une étiologie sociale, afin de comprendre comment devient-on victime des pesticides, quelles sont les causes sociales, éducatives, institutionnelles ou économiques. La dernière partie s'arrêtera sur la mobilisation des victimes qui ont décidé de faire entendre leur parcours à travers le témoignage et qui militent le plus souvent pour une sortie radicale du modèle de production agricole conventionnel en se convertissant dans le même temps à l'agriculture biologique.

---

## 1 De l'identité de malade à celle de victime des pesticides

---

### 1.1 Être malade des pesticides : une rupture biographique (Bury, 1982)

Toute maladie constitue un élément majeur de rupture entraînant des bouleversements plus ou moins importants dans la vie quotidienne des individus concernés. Cette maladie est source de remise en question, M. Bury parle de « rupture biographique » (1982) pour qualifier les effets d'une pathologie sur l'individu. Il décompose cette rupture en trois niveaux :

- « la rupture dans les comportements allant de soi
- la rupture dans les systèmes explicatifs habituellement développés ce qui conduit la personne malade à repenser sa biographie et son rapport à elle-même
- La réponse à cette rupture induit la mobilisation de ressources pour faire face à la situation ».

Autant d'éléments que nous retrouvons dans les trajectoires des travailleur.euse.s agricoles atteint.e.s d'une pathologie chronique ou non causée par l'usage des pesticides pendant leur carrière. Il y a, tout d'abord, une surreprésentation de certaines maladies chez ces travailleur.euse.s agricoles (1.1.1). Comme toute maladie elle peut conduire à une nouvelle conception de soi, (1.1.2) de gré ou de force, incitée par la stigmatisation des « normaux » (Goffman, 1975). Le cercle familial proche apparaît alors essentiel pour assurer la continuité et le renouveau du soi (1.1.3).

#### 1.1.1 Une surreprésentation de maladies neuro-dégénératives et de certains cancers chez les travailleur.euse.s agricoles :

*«La contamination de notre monde n'est pas seulement une affaire de pulvérisation massive. Les innombrables petites expositions, quotidiennes et permanentes, peuvent s'avérer plus dangereuses encore. Comme l'inlassable filet d'eau qui ronge peu à peu la pierre la plus dure, ces contacts continuels avec de dangereux produits chimiques, de la naissance à la mort, peuvent se révéler désastreux. Chaque dose nouvelle, si faible soit-elle, contribue à l'amoncellement de substances chimiques dans les tissus du corps, et donc à une intoxication progressive. [...] Personne ne peut plus éviter les contacts dangereux, à moins de vivre dans le plus complet isolement. »*

*Printemps silencieux, Rachel Carson, 1962, p.177*

« C'était un cancer de la prostate mais c'était une forme extrêmement agressive, une forme neuro-endocrinienne [...] mon médecin me dit que : « c'est un truc assez con, très atypique, j'ai dû aller chercher dans mes livres parce que je ne connaissais pas. »<sup>2</sup>

« Vous [les travailleur.euse.s agricoles] avez des formes de cancers atypiques. On vous reconnaît parmi les autres avec des cancers fulgurants. »<sup>3</sup>

Le vocable utilisé pour qualifier les pathologies des travailleur.euse.s agricoles est celui de la véhémence, de l'agressivité et de la brutalité. Les pathologies par lesquelles ils et elles sont touché.e.s avec la plus grande récurrence sont les résultantes de l'exposition à un agent pathogène, ici, les pesticides, après une période de latence plus ou moins longue pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines d'années ce qui « obscurcit le lien qui relie l'exposition au dommage » (Barthe, 2010). Ainsi, comme le rappelle la biologiste, R. Carson, l'une des spécificités des pesticides est que « même en l'absence de symptômes subits et dramatiques, quiconque manie ces substances emmagasine en lui des matières toxiques ; elles s'accumulent, se logent dans les tissus gras qui servent de réserve ; et lorsque dans une période de fatigue le corps y fera appel, peut-être le poison frappera-t-il » (Carson, 1962 p.191). Il se traduira alors, par le développement, potentiel, d'une ou plusieurs maladies au cours de l'existence des un peu plus d'un million de travailleur.euse.s agricoles français.es. Ces pathologies sont causées par l'interaction entre le corps humain et les plus de 1000 substances actives homologuées en France. Il n'existe pas, en effet, de pesticide totalement spécifique d'un nuisible. Les organismes vivants partagent des processus et mécanismes physiologiques partiellement communs. Par conséquent, un pesticide, destiné à lutter contre un nuisible, présente un potentiel toxique plus ou moins étendu pour d'autres organismes qu'il ne cible pas.<sup>4</sup>

S'ajoute donc à la période de latence, l'effet cocktail, cette rencontre explosive de diverses molécules présentes dans les substances actives des pesticides stockées dans les tissus de l'organisme humain. L'effet cocktail représente actuellement l'une des difficultés principales pour la communauté scientifique dans son travail sur l'étude de la dangerosité des pesticides, en effet, lorsqu'un laboratoire mène une étude sur une substance donnée, elle ne considère que celle-ci et ne travaille que sur ses

<sup>2</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur bio retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014

<sup>3</sup> Entretien avec Laurent : Propos rapportés du cancérologue de Laurent, 52 ans, agriculteur bio, diagnostiqué d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

<sup>4</sup> INSERM (2013), *Pesticides, les effets sur la santé, une expertise collective*. <https://www.inserm.fr/information-en-sante/expertises-collectives/pesticides-effets-sur-sante>

propres impacts sur la santé. Seulement, en pratique les travailleur.euse.s agricoles ne sont pas exposé.e.s qu'à une seule substance mais à une multitude pendant leur vie quotidienne. Ainsi, même s'il ou elle n'est exposé.e qu'à des quantités « inoffensives » de chacune de ces substances, leur combinaison peut s'avérer très dangereuse. En fonction de l'exposition aux pesticides, de l'occurrence, de l'âge, du genre, de la sensibilité individuelle, de la nature du contact — cutané, inhalé, ingéré— la maladie va se développer avec plus ou moins de véhémence. Il est aisé de comprendre pourquoi les travailleur.euse.s agricoles sont les premières victimes des pesticides car ils et elles ont un contact régulier de façon inhalée et/ou cutanée. Toutefois, le contact cutané est le plus fréquent dans ce milieu professionnel. Il peut causer une intoxication aiguë ayant des effets irritants, allergisants, corrosifs etc...ou une intoxication chronique. L'INSERM<sup>5</sup> a mené une expertise collective sur ces intoxications chroniques en 2013. Elle a mis en évidence huit localisations de cancers liés à l'usage des pesticides : quatre cancers hématopoïétiques (leucémies, lymphomes, myélomes), ainsi que les cancers de la prostate, du testicule, les tumeurs cérébrales et les mélanomes. Ce constat n'est pas sans rappeler une phrase entendue lors d'un entretien avec un travailleur agricole « *tous les paysans ont un problème à la prostate une fois qu'ils sont arrivés à 60 ans, tout le monde a la prostate qui a triplé de volume* »<sup>6</sup>. S'ajoute à la liste, les maladies neuro-dégénératives liées à la neuro-toxicité d'un grand nombre de substances actives utilisées dans les pesticides. Jean-François Deleume, radiologue retraité et porte-parole de l'association Alerte des Médecins sur Les Pesticides (AMLPP) évoque une « *fourchette haute : environ 25 000 parkinsoniens des pesticides en France* » sur les 160 000 cas de Parkinson. On peut également évoquer la prévalence des travailleur.euse.s agricoles à la maladie d'Alzheimer et à la sclérose latérale amyotrophique (maladie de Charcot) qui selon Jean-François Deleume devrait faire l'objet d'un « *tableau c'est sûr, ça pourrait être un des futurs tableaux [...] moi, en premier, je mettrais Charcot parce que c'est spécifique et ça se voit et ça tue jeune* ». Si, en effet, un lien très probable entre l'exposition aux pesticides et ces pathologies existent, elles ne sont pas toutes reconnues en maladies professionnelles. Les tableaux de la mutualité sociale agricole (MSA) qui répertorient ces maladies ne reconnaissent que les hémopathies et la

---

<sup>5</sup> *Ibid*

<sup>6</sup> Entretien avec Yves, 64 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 2011 et avec Rosalie, sa conjointe, 60 ans, agricultrice.

maladie de Parkinson, nous y reviendrons dans la seconde sous-partie. On peut également citer d'autres conséquences des pesticides comme les troubles anxio-dépressifs, les malformations congénitales lors des grossesses, le risque plus élevé de fausses-couches, des problèmes de fertilité et également des dommages à l'ADN. Pour Jean-François Deleume *le « premier problème, ce n'est même pas les cancers mais la neuro-toxicité infantile et chez les adultes, les maladies neuro-dégénératives »* se traduisant par exemple par de l'autisme, des troubles de la mémoire, de l'hyperactivité etc. Dans le petit échantillon de huit travailleur.euse.s agricoles interrogé.e.s, la moitié d'entre eux.elles ont la maladie de Parkinson, elle s'est souvent déclarée entre dix et quarante ans après les premières expositions aux pesticides.

Après la prise de conscience des premiers symptômes comme la perte d'équilibre, des faiblesses musculaires, une perte de poids, du sang dans les selles ou de la fatigue, le premier rendez-vous chez un médecin généraliste se réoriente très rapidement vers l'expertise de spécialistes. Ce schéma classique laisse présager l'annonce d'une maladie d'une certaine gravité, plus ou moins attendue. Encore une fois, selon la sensibilité de chacun.e, la gravité de la maladie, l'âge de l'individu, l'annonce n'aura pas le même impact. Mais elle est bien souvent « la première violence réelle que subit le ou la patient.e, qui peut se sentir encore relativement bien portant.e quand on lui fait l'annonce, voire ne strictement rien soupçonner » (Dumont, 2015). Cette annonce constitue une réelle « effraction psychique, un véritable traumatisme » (Ruszniewski et Bouleuc, 2012) qui même si elle est pressentie fait « brutalement sortir du monde insouciant des bien-portant.e.s » (Dumont, 2015). C'est alors le point de départ d'une nouvelle identité pour l'individu, celle de malade. Cette nouvelle identité est gérée de manière différente en fonction des individus. Isabelle évoque à propos de l'annonce de la maladie de Parkinson de son conjoint Gérard « *c'est vrai que ça nous sonne quand on apprend ça. Ça nous bouscule, on est un peu mal psychologiquement...on a été 6 mois très mal* »<sup>7</sup>, un autre évoque à quel point cela « *démolit un bonhomme* ». <sup>8</sup> Dépasser l'état de sidération n'est pas chose facile, les interactions avec le corps médical paraissent primordiales pour comprendre et obtenir les réponses nécessaires pour se redéfinir. Le cercle social prend

---

<sup>7</sup> Entretien avec Gérard, 69 ans, technicien semences à la retraite atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007 et avec Isabelle, sa conjointe, 68 ans.

<sup>8</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014

également tout son sens durant cette période afin d'apprendre à vivre avec cette nouvelle part de soi.

### 1.1.2 Une nouvelle conception de soi, dépasser l'annonce de la maladie :

*« La maladie n'est pas une variation sur la dimension de la santé ; elle est une nouvelle dimension de la vie »*  
*Le normal et la pathologie, G. Canguilhem (1966, p. 122)*

Dès le diagnostic et l'annonce de ce dernier, l'individu s'inscrit dans une « trajectoire de maladie » (Strauss, 1992) qui comprend l'ensemble des interactions entre le corps médical qui contrôle l'évolution de la maladie et le malade avec son entourage. Cette nouvelle trajectoire constitue une réelle « remise de soi à la médecine » (Mino et Lefève, 2016) qui permet d'agir contre la maladie à travers des protocoles successifs de chimiothérapie, radiothérapie etc... . Si les symptômes de la maladie n'étaient pas spécialement présents avant le traitement, ce dernier vient matérialiser la maladie avec la douleur et les conséquences physiques visibles. *« Je n'ai pas perdu mes ongles ni mes dents mais j'ai perdu mes cheveux, donc pendant 7-8 mois, on est sans poil, sans rien, il n'y a plus rien »*<sup>9</sup> témoigne Laurent. Les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives, prennent conscience d'une nouvelle perspective celle qu'elles ne guériront pas, ce qui remet à plat leur existence et le sens qu'elles leur donnaient jusqu'à présent ; de surcroît quand la période qui s'ouvre est celle de la fin des injonctions et des impératifs, la retraite. Gérard en fait l'amère expérience *« quand on nous dit qu'il n'y a pas de guérison possible, il faut s'adapter à ça. Et on arrive à la retraite et on se dit : «on va en profiter ! » et on en profite pas tout à fait de la même façon»*<sup>10</sup>. Ceux et celles atteints.e.s d'un cancer vivent avec l'épée de Damoclès de la rechute au-dessus de la tête. La crainte de retomber dans cette trajectoire de maladie où l'hôpital redevient le lieu de la vie quotidien, car *« rémission ne veut pas dire guérison, c'est bien ça le problème d'un cancer. Dès que ça ne va pas trop, ça fout un peu les boules ... ça fait peur parce que le côté très pervers du cancer c'est de ne pas faire mal»*<sup>11</sup> souligne Laurent. Le malade doit alors jongler entre le maintien de soi malgré le bouleversement et le soi en changement (Boucand, 2018). Cette nouvelle

<sup>9</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

<sup>10</sup> Entretien avec Gérard, 69 ans, technicien semences à la retraite atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007

<sup>11</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

perception de soi qui représente, dans la majorité des cas, des bouleversements identitaires mène le malade à s'interroger sur sa vie quotidienne au niveau personnel et professionnel.

La maladie implique de réinventer son quotidien à l'aune des traitements, des visites médicales, des démarches administratives et des potentielles pertes d'autonomie. J. Corbin et A. Strauss proposent en 1987 la notion de « travail biographique » pour évoquer l'aménagement quotidien destiné à s'adapter à la maladie chronique. Selon eux, la santé est composée de trois dimensions majeures :

- Le temps biographique (*the biographical time*)
- Les conceptions du corps (*the body conceptions*)
- Les conceptions de soi (*the conceptions of self*)

Le défi est de combiner ces trois éléments pour assurer la continuité de ce qu'ils appellent la « *bbc chain* » —*the biographical body conception chain* — afin de limiter les conséquences de la maladie sur la vie quotidienne et d'essayer de continuer à vivre au maximum « comme avant ». Pour beaucoup, cela repose sur le maintien d'une activité physique en plein air comme l'entretien des parcelles ou le jardinage dans les limites qu'impose la maladie. Dans un milieu où le travail est central il n'est pas aisé d'accepter d'y renoncer malgré la volonté de « *garder le plus possible [s]on autonomie* » (Gérard). Ainsi Yves, 66 ans, agriculteur biologique à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson, témoigne de cette contradiction entre sa volonté et ses capacités diminuées :

« *Je ne peux plus faire autant qu'avant, je tiens une demi-heure et après je suis obligé de m'arrêter parce que je ne tiens plus debout, je ne fais plus une heure complète [...] je reste bloqué comme un bout de bois sec, je ne peux ni avancer, ni reculer* ». <sup>12</sup>

La situation est identique dans l'intégralité des tâches quotidiennes. Les personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative sont davantage concernées par ces bouleversements comme en témoigne cet échange entre Gérard et sa conjointe, Isabelle, à propos de la vie quotidienne :

*Gérard : Les déplacements, je ne conduis plus, enfin presque plus ... euh ... je pense que ça nous a empêché de faire des choses.*

*Isabelle : Oh bah oui c'est sûr. Déjà la maladie, toi, te ralentit, ce n'est pas pour tous les parkinsoniens pareils mais toi tu es vraiment ralenti. Donc du coup, il faut beaucoup plus*

---

<sup>12</sup> Entretien avec Yves, 66 ans, agriculteur biologique à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 1995

*de temps pour faire toutes les choses. Et puis du point de vue alimentaire, c'est vrai qu'il a fallu s'adapter, parce qu'un des impacts de la maladie, c'est la déglutition, et le fait de porter les aliments à la bouche, tout ça c'est extrêmement difficile, pour couper ton alimentation, enfin... . Donc du coup, on s'est mis beaucoup à la soupe pour faciliter les choses quoi, hein ».*<sup>13</sup>

Changer leurs habitudes, vivre plus lentement, concevoir de perdre certaines capacités est le quotidien des malades du Parkinson car comme l'a observé Isabelle « *les nouveaux apprentissages sont très difficiles, il y a même une perte d'apprentissages* ». Pour éviter une perte trop importante des capacités motrices de Gérard, elle met en place des stratagèmes comme « *tous les matins je baisse la tête [du lit médicalisé] pour que le soir il ait la manipulation de relever, pour qu'il ne perde pas cet automatisme, en fait voilà, ce sont des automatismes qui se perdent* ». Cette perte d'automatismes transforme, chaque action en une épreuve et en un véritable effort pour le malade comme Gérard en témoigne :

*« On est concentré sur nos problèmes pour penser beaucoup les gestes, le cerveau n'a plus d'automatismes [...] on oublie de se concentrer sur les autres choses. Par exemple, je mets une paire de lunettes dans un endroit, je ne me concentre pas assez et je ne sais plus où la reprendre. »*<sup>14</sup>

Les difficultés atteignent jusqu'à l'intimité de la toilette quotidienne, elles sont causées par les faiblesses musculaires :

*« On a du mal à accepter, quand on voit nos bras et qu'on n'a plus de muscles, [...] j'ai du mal à me laver [...]. Dans la douche, j'ai beau avoir des barres pour les bras, il y a des tapis aussi mais je vois bien que ça commence à être dur, dur. Pour ça il faudrait que je vois avec l'ADMR [Aide à Domicile en Milieu Rural] ou je ne sais pas avec qui. »*<sup>15</sup>

Apprendre à gérer cette dépossession de soi n'est pas aisé et il est difficile d'imaginer dans sa globalité comment un individu vit sa maladie parce que comme l'indique Florence « *il n'y a que les gens qui sont pris qui peuvent savoir ce que c'est la maladie de Parkinson parce que je ne pense pas que les gens disent tout sur la maladie de Parkinson* »<sup>16</sup>. Toutefois, comme Eric le souligne « *il ne faut pas tomber dans la négation, il faut continuer à remuer, à bouger physiquement, à entretenir. Il faut*

---

<sup>13</sup> Entretien avec Gérard, 69 ans, technicien semences à la retraite atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007 et avec Isabelle, sa conjointe, 68 ans.

<sup>14</sup> *Ibid*

<sup>15</sup> Entretien avec Florence, 56 ans, salariée agricole sous serres en invalidité, atteinte de la maladie de Parkinson depuis 2014.

<sup>16</sup> *Ibid*

*continuer à travailler* »<sup>17</sup>.

Cette rupture biographique que représente la maladie de Parkinson modifie la vie quotidienne de façon brutale pour les personnes atteintes. On retrouve des modifications similaires pour les personnes atteintes d'un cancer. Le quotidien a, lui, aussi pris une nouvelle tournure au-delà des traitements et des visites médicales, il y a une augmentation de la consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique quasi-systématique, la fréquentation des marchés locaux et la disparition de l'utilisation des produits chimiques dans les usages quotidiens notamment dans l'entretien du foyer.

Dans ce contexte particulier de rupture biographique, les composantes cognitives, émotionnelles, affectives et relationnelles de l'identité sont remises en question (Du Breil de Pontbriand et Brugailière, 2019). Si la reconstruction de soi n'est pas immédiate car « *psychiquement je sais que ça [...] m'a perturbé, moi ça m'a perturbé et ça me perturbe encore. Je n'ai plus la patience comme avant, je ne sais pas, ça m'a détraqué* »<sup>18</sup> ; l'acceptation de ce nouveau soi, elle, peut passer par une réorientation professionnelle.

Le retour à une activité professionnelle est le signe d'un rétablissement mais il est rarement un retour à la vie d'avant. Généralement, les médecins indiquent aux malades : « *qu'il faudra peut-être penser à changer de métier [...] ou au moins changer de façon de travailler* »<sup>19</sup>, afin d'éviter une rechute ou le développement d'une nouvelle pathologie qui pourrait être fatale. Cette incitation devient parfois un impératif lorsque le cercle social proche comme la conjointe ou les enfants l'imposent : « *moi je ne voulais pas qu'il y retourne. C'était une croix dessus et puis voilà. On ne pensait même pas au bio, pour moi, c'est ce qui lui avait détruit la vie* » évoque Irène à propos de la profession de Marc, son conjoint, ancien agriculteur conventionnel<sup>20</sup>. Le malade se retrouve dans ce que Claire Bidart appelle une « bifurcation biographique » (2006) qui s'apparente à un changement important et brutal dans l'orientation professionnelle, elle n'était en « rien programmée ni même envisageable avant la combinaison précise de facteurs plus ou moins contingents » (Bidart, 2006). Pour Marc, même s'il avoue

---

<sup>17</sup> Entretien avec Eric, 66 ans, agriculteur biologique (à partir de 1995) à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 1995.

<sup>18</sup> Entretien avec Marc, 46 ans, magasinier agricole, atteint d'une aplasie médullaire en 2015

<sup>19</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

<sup>20</sup> Entretien avec Marc, 46 ans, magasinier agricole, atteint d'une aplasie médullaire en 2015 et avec Irène, sa conjointe, 45 ans, employée commerciale.

que son métier d'avant lui « manque car [il n'est plus] au contact de la nature, [il est] enrhumé, c'est ça qui [l']ennuie le plus, le fait de ne plus vivre avec les saisons », il a laissé de côté, pour l'instant, l'agriculture pour un emploi de magasinier agricole le protégeant ainsi de potentiels contacts directs avec les pesticides.

Pour d'autres, à l'heure de choisir une voie dans le « carrefour biographique » (Bidart, 2006), ils et elles décident de renouer avec l'agriculture. Pour certain.e.s, comme Eric, agriculteur biologique atteint du Parkinson, le fait d' « être en sous-réalisation à cause des médicaments [...] [l'a] oblig[é] à embaucher quelqu'un ». Ou alors le changement est plus radical et la bifurcation professionnelle se caractérise par le passage de la pratique d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique. Cette conversion s'accompagne également d'un changement de paradigme :

*« En 2015, pendant ma chimio, j'ai été pendant des semaines entières à l'hôpital. Donc j'ai eu le temps de bouquiner, de réfléchir [...] ça m'a ouvert l'esprit sur pas mal de choses, parce que ceux que j'appelais les « barbus » il y en a quelques-uns qui sont très intelligents et qui étaient aussi des lanceurs d'alertes. L'agriculture bio me permet de faire attention à ma santé et à la santé des autres parce que quand j'étais agriculteur conventionnel, moi aussi j'utilisais mon pulvérisateur à la porte de gens malades qui avaient des cancers, sans penser que c'était vraiment mal placé de faire ça. »<sup>21</sup>*

Les malades choisissent de façon délibérée ou contrainte de changer leur mode de vie, de production et leur vie professionnelle pour essayer « consécutivement aux brisures engendrées par l'existence [...] de se [re]construire comme un être consistant » (Du Breil de Pontbriand et Brugailière, 2019). Toutefois, cette reconstruction de soi s'élabore également en interaction avec la société dans laquelle évoluent les malades.

### **1.1.3 De la stigmatisation du malade au soutien des proches : les premiers pas vers un processus victimaire**

*« Le normal et le stigmatisé ne sont pas des personnes mais des points de vue [...] qui sont socialement produits »  
Le stigmaté, Erving Goffman, 1975, p.161*

Les interactions des malades avec le reste de la société s'apparente à ce qu'E. Goffman appelle des « contacts mixtes » qui sont les « instants où normaux et stigmatisés partagent une « même situation sociale », autrement dit, se trouvent

---

<sup>21</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

physiquement en présence les uns des autres » (1975, p.23). Ces moments peuvent être vécus de façon plus ou moins douloureuse en fonction de la visibilité de la pathologie sur le corps de l'individu car dans le cas des malades des pesticides l'attribut discriminant est davantage d'ordre corporel tel que : une perte de cheveux, des « *déplacements difficiles, une figure figée* » (Gérard), ou encore la présence matérielle d'une canne :

« *Au début ça a été compliqué avec le regard des gens de Châteaugiron. Mais bon on s'y fait à la longue. On se dit qu'il y a des regards qui sont gênants et quand on fait une maladie il faut l'accepter.* »<sup>22</sup>

« Ces regards » qui catégorisent l'individu sont le symbole de la stigmatisation. Ils sont également une nouvelle variable à intégrer dans la gestion de cette nouvelle identité de malade. Cette stigmatisation est la conséquence directe d'une société validiste « *qui est pleine de normes, et où la norme c'est aussi d'être en bonne santé. Donc si on n'est pas dans ce cadre-là, on est mis sur la touche* »<sup>23</sup>. Cette norme des individus bien-portants à laquelle ils et elles ont appartenu pendant la plus grande partie de leur existence les mène à réfléchir sur leur vision passée de la maladie et du handicap qui peut en découler (témoignage de Gérard et d'Isabelle ci-dessous). Les malades des pesticides appartiennent, en effet, dans la majorité des cas, au second modèle de stigmaté élaboré par E. Goffman, c'est-à-dire celui ou celle qui « devient stigmatisé tard dans sa vie [...] pour qui il est particulièrement difficile de se ré-identifier et qu'il risque fort d'aller jusqu'à la réprobation de lui-même » (1975, p.49). Dans les faits cette réprobation peut aussi se traduire par une auto-stigmatisation qui peut mener à l'isolement social et/ou professionnel, c'est alors la double peine.

La stigmatisation qu'elle soit réelle ou crainte rend la socialisation plus difficile pour les malades car au « cours des contacts mixtes, l'individu affligé d'un stigmaté a tendance à se sentir « en représentation », obligé de surveiller, de contrôler l'impression qu'il produit, avec une intensité et une étendue qui, suppose-t-il, ne s'imposent pas aux autres » (Goffman, 1975, p.26). Ce sentiment d'être en « représentation » et de devoir s'adapter aux autres, « aux normaux », est un sentiment partagé par Gérard et sa conjointe Isabelle :

---

<sup>22</sup> Entretien avec Florence, 56 ans, salariée agricole sous serres en invalidité, atteinte de la maladie de Parkinson depuis 2014.

<sup>23</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

*Gérard: Dans le milieu associatif, ça présente des problèmes parce que c'est souvent autour d'un repas qu'on fait beaucoup de choses et là les repas c'est quand même une galère, j'ai du mal à suivre le rythme des autres, toujours un temps de retard...*

*Isabelle : Déjà il y a la lenteur, la difficulté de porter à la bouche, la mastication. En vrai, nous on a...enfin moi j'ai le sentiment que les gens se sont un peu éloignés de nous quand même, il y en a qui ... enfin ... on se demande si c'est dû au fait que les gens ont des petits-enfants et doivent s'en occuper ou est-ce que c'est dû à la maladie parce que la maladie fait peur quoi en fait. Et je pense qu'il y a une partie de ça.*

*Gérard: Les gens ne savent pas comment faire face à la maladie, ils ne savent pas quoi dire ... on était peut-être pareils hein !*

*Isabelle : Oui, oui on était peut-être pareils aussi, ça c'est sûr !<sup>24</sup>*

La maladie peut empêcher les personnes atteintes à respecter les codes sociaux liés à des incapacités motrices or ces codes apparaissent nécessaires pour accéder à une socialisation secondaire optimale. Par conséquent, l'isolement devient contraint et aboutit généralement à un cercle vicieux menant à un repli sur soi par crainte d'être un fardeau pour l'entourage qui, comme l'indique le témoignage ci-dessus, ne sait pas toujours comment réagir face à un malade. Ce repli est également la résultante de la projection des obstacles et des efforts à mobiliser pour les dépasser :

*Isabelle : Enfin tu es sensible à ça toi, Gérard, aux regards des autres.*

*Gérard : Mais on est tous plus ou moins sensibles.*

*Isabelle : Oui oui mais toi tu l'es encore plus du fait de ton handicap quand même. Des fois tu te privas de sortie parce que tu as toujours peur que les gens te remarquent.*

*Gérard : Ça dépend les obstacles qu'on a à franchir pendant cette sortie.<sup>25</sup>*

La maladie peut aussi accentuer une certaine tendance à l'isolement qui était déjà présente avant la maladie. Pour Eric «*comme on ne peut plus se déplacer, on s'isole. Mais après moi je pense que je suis assez solitaire donc ça ne me pèse pas trop*»<sup>26</sup>. Enfin, Laurent témoigne pour sa part d'un isolement déifiant après son cancer :

*« J'étais copain, quand j'étais jeune avec quelqu'un, il est allé voir ma mère et il a*

<sup>24</sup> Entretien avec Gérard, 69 ans, technicien semences à la retraite atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007 et avec Isabelle, sa conjointe, 68 ans.

<sup>25</sup> *Ibid*

<sup>26</sup> Entretien avec Eric, 66 ans, agriculteur biologique (à partir de 1995) à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 1995.

demandé « comment Laurent va faire avec la terre ? », sous-entendu « est-ce que je peux l'acheter » [...] je suis toujours copain avec mais je crois que s'il lui arrivait malheur, je n'aurais aucun sentiment pour lui ». <sup>27</sup>

Ainsi quelle que soit sa nature, la maladie a tendance à mener à l'isolement social des concerné.e.s. Cet isolement peut, parfois, s'accompagner pour certain.e d'une dévalorisation de soi-même quand il ou elle perçoit sa mise à l'écart, les relations s'éloignent alors progressivement et le malade s'en éloigne aussi, pour ne pas se mettre en situation de vivre la dévalorisation qu'il ou elle imagine (Charmaz, 1983), le cercle vicieux de l'isolement le ou la fait passer de la figure d'un.e isolé.e à une autre (cf. schéma ci-dessous).



Source : enquête Crédoc pour la Fondation de France, 2018

Si la stigmatisation est sociale elle peut également être institutionnelle, elle s'apparente alors à de la discrimination, en effet, les personnes malades ont davantage de difficultés à obtenir, par exemple, des financements auprès des banques ce qui peut se révéler handicapant dans la perspective d'une reconstruction de soi par le travail :

<sup>27</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

*« Nos résultats économiques se sont améliorés donc l'an dernier on a demandé de l'argent pour faire un nouveau bâtiment. Et on m'a dit : « non, votre cancer est un motif de refus [...] vous n'avez pas droit à l'oubli car il faut dix ans après la rémission connue ». Finalement, le système il est fait pour que quand tu as un cancer, surtout quand tu es paysan, le mieux qui puisse t'arriver, c'est que tu ne t'en remettes pas et que tu meurs quoi. Ça arrange les voisins, ça arrange tout le monde quoi. »<sup>28</sup>*

Cette discrimination paralyse toute personne qui souhaiterait lancer son activité après une maladie. Ici, les agriculteur.rice.s qui souhaitent continuer dans ce domaine en transformant leur mode de production vers l'agriculture biologique se voit handicapé.e.s par les établissements bancaires. Il faut, en effet, attendre au minimum dix ans sans rechute pour pouvoir bénéficier du droit à l'oubli. En attendant d'avoir dépassé ce délai, il ou elle est considéré.e comme un.e emprunteur.euse « à risque », et sont souvent contraint.e.s de payer des surprimes concernant les assurances.

Pour faire face à cet isolement et à cette potentielle discrimination, les malades peuvent trouver du soutien auprès de leur conjoint.e et de leur cercle familial proche qui s'avèrent être essentiels dans le maintien du soi. Si la prise de conscience du lien potentiel entre la pathologie et l'exposition aux pesticides se réalise souvent par l'intermédiaire d'une tierce personne notamment lors d'échanges avec le corps médical — "c'est le plus souvent aux médecins que revient la tâche de dire à l'infirmier qui il va devoir être" (Goffman, 1975, p.49). Ces échanges médicaux constituent, souvent, l'élément déclencheur d'une entrée dans une « carrière victimaire » (Ponet, 2009, p. 72) mais le ou la conjoint.e a également un rôle clé. Véritable témoin du quotidien et des pratiques agricoles de son ou sa conjoint.e, au-delà du soutien nécessaire dans le parcours médical, il ou elle joue également un rôle essentiel dans l'obtention de la reconnaissance en maladie professionnelle.

Ce soutien dans le parcours médical du malade par ses proches et plus particulièrement par le ou la partenaire de vie est central. Il ou elle apporte des gestes, proximités, regards affirmant «une continuité des rapports au corps alors que le regard des autres change, il ou elle valorise les comportements du malade et son identité en faisant surgir son histoire, ses qualités, ses réussites » (Kane, Brignon et Kivits, 2018 p.51). Un dévouement quasi-total se met en place pendant la période de la maladie, le ou la conjoint.e prend alors à sa charge l'ensemble des tâches domestiques et l'éducation des enfants tout en continuant à travailler. L'aide se fait à travers

---

<sup>28</sup> *Ibid*

l'accompagnement dans les soins, l'entretien de l'espoir pour les personnes atteintes de cancer ou encore un rôle de soutien moral, comme en témoigne Irène lorsqu'elle évoque avec son mari, Marc, la période où il était en chambre stérile pendant trois mois à l'hôpital :

*Irène : Ici on communiquait par Skype avec les enfants, heureusement qu'il y avait ça. Tous les soirs, c'était dur parce qu'il était lourd.*

*Marc : Bah non mais je pensais que j'étais foutu, j'avais peur.*

*Irène : C'est-à-dire que moi je n'avais pas fini de revenir de [l'hôpital de] Rennes qu'il m'appelait, il bippait, il bippait, il bippait ...*

*Marc : Je n'avais pas le moral des fois.*

*Irène : J'avais même pas le temps de rentrer qu'il fallait déjà être connecté à Skype.*

*Marc : Non mais c'est ce que je disais Irène, avec le Skype sur la table, je voyais ce que tu faisais, tu brossais, tu faisais ta vaisselle. Vous voir bouger, j'étais content avec ça quoi.<sup>29</sup>*

Ces aides représentent un effort important, pouvant mener à l'épuisement du ou de la conjoint.e qui face à la maladie se dévoue au point de s'oublier et de mettre sa santé en danger. Il est parfois nécessaire qu'il ou elle s'arrête, à son tour, de travailler comme en témoigne Irène : « *je me suis mise en arrêt maladie parce que je n'aurais pas suivi* ».

Le schéma est encore différent pour les conjoint.e.s des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative avec laquelle la guérison est, à ce jour, impossible. Le bout du tunnel est tout autre. Dans ces conditions, il est nécessaire au conjoint.e de réussir à trouver un appui auprès de proches, d'associations ou d'institutions pour qu'il ou elle puisse continuer à se socialiser et exister en tant qu'individu :

*« L'année dernière, au mois de décembre, quand il était mal et qu'il a commencé à faire des blocages [...], il fallait que je me lève dans la nuit pour le lever. Là, j'étais vraiment mal alors j'ai dit à mes enfants qu'il fallait faire quelque chose parce que : « j'en peux plus, je vais péter les plombs ». Ils ont volontiers mis quelque chose en place [...] ils viennent une journée par semaine, nous aider chacun à leur tour. Je trouve que c'est vraiment une bouffée d'oxygène extraordinaire. Ils s'organisent aussi sur une semaine pour que je puisse me libérer, aller vers l'extérieur, pour partir d'ici, pour souffler un peu et avoir mon rythme et vivre à mon rythme. Et puis on vient de prendre une dernière mesure là, c'est l'hébergement temporaire, un établissement où il est pris en charge, où il y a du monde 24h/24 et 7j/7 [...]. Et au moins pendant cette*

<sup>29</sup> Entretien avec Marc, 46 ans, magasinier agricole, atteint d'une aplasie médullaire en 2015 et avec Irène, sa conjointe, 45 ans, employée commerciale.

*période-là je serai rassurée de savoir qu'il est dans ... qu'il y a du monde autour de lui»<sup>30</sup>.*

Malgré cet épuisement, ils ou elles poursuivent, le plus souvent avec vigueur, le combat pour que leur conjoint.e se fasse reconnaître en maladie professionnelle parce qu'ils ou elles sont généralement « davantage porteurs d'une dénonciation radicale des dangers de l'agriculture intensive [...], et des pesticides en particulier » (J-N Jouzel, G. Prete 2016) car ils ou elles ont un regard extérieur sur la maladie de leur conjoint.e. La recherche des pièces manquantes au dossier, l'apport des preuves, la nécessité de contacter les services compétents pour faire avancer la reconnaissance en maladie professionnelle sont autant de tâches qui s'ajoutent à la liste précédente des choses prises en charge par les conjoint.e.s:

*Isabelle: j'ai appelé l'autre jour, j'ai eu quelqu'un du service juridique qui est très compréhensif et tout, il a dit qu'il me rappellerait demain ou après demain mais ça fait presque 15 jours que je l'ai appelé quoi hein. Et il va falloir que je le rappelle pour savoir s'il a eu des nouvelles. »*

*Gérard : C'est très long, tout est très long et administratif*

*Isabelle : je pense que tu n'aurais pas fait toutes ces démarches si je n'avais pas été là, t'aurais abandonné quoi.<sup>31</sup>*

Le cercle social proche et le ou la partenaire de vie apparaissent centraux pour guider le malade vers la reconnaissance de ses droits en aidant à élaborer un dossier de reconnaissance en maladie professionnelle auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) par exemple. Cette reconnaissance en maladie professionnelle est la première étape pour que le malade des pesticides devienne une victime des pesticides.

## **1.2 Au-delà de la maladie : la « carrière de victime » (Ponet, 2009), une seconde épreuve :**

La reconnaissance en maladie professionnelle passe, tout d'abord, par une démarche assurantielle de la part du malade, elle apparaît comme un passage obligé pour être reconnu.e administrativement en tant que victime des pesticides (1.2.1). Toutefois, il est souvent nécessaire de s'appuyer sur « des compagnons d'infortunes plus entraînés » (Goffman, 1975, p.51) qui se regroupent dans des associations de

<sup>30</sup> Entretien avec Isabelle, 68 ans, conjointe de Gérard atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007.

<sup>31</sup> Entretien avec Gérard, 69 ans, technicien semences à la retraite atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007 et avec Isabelle, sa conjointe, 68 ans.

victimes des pesticides (1.2.2) pour être guidé.e dans ce parcours du combattant que représentent les démarches auprès de la MSA. Cette aide associative permet aussi en cas de refus de la reconnaissance en maladie professionnelle par la MSA de poursuivre le combat devant la justice (1.2.3) afin de la décrocher. La reconnaissance en maladie professionnelle est une réelle « labellisation publique » du statut de victime (Roussel, 2009). L' « intervention de ces institutions spécialisées localisées dans des champs sociaux diversifiés » (Roussel, 2009), comme le monde assurantiel, associatif ou judiciaire sont autant d'interactions nécessaires au façonnement de la « carrière victimaire » (Ponet, 2009) des travailleur.euse.s agricoles passant progressivement, à travers ces différentes démarches, du statut de malade des pesticides à celui de victime des pesticides car « se reconnaître et être reconnu victime des pesticides implique, en effet, le franchissement d'étapes » (Jouzel et Prete, 2016).

### **1.2.1 La démarche assurantielle : un parcours du combattant**

*« Ils [La Mutualité Sociale Agricole] mettent des bâtons dans les roues dès qu'on demande un peu de sous, c'est la croix et la bannière. »*

Éric, 66 ans, agriculteur biologique, atteint de la maladie de Parkinson depuis 1995.

Les démarches en maladie professionnelle pour les personnes malades des pesticides sont des procédures longues, chronophages, énergivores et, très souvent, elles nécessitent, comme évoqué précédemment, l'aide d'une tierce personne pour pouvoir constituer les dossiers ou les suivre. Contrairement, en effet, aux accidents du travail, les démarches de reconnaissance en maladie professionnelle doivent être initiées par le malade lui-même (Henry, 2017, p.71). La maladie professionnelle est, selon l'Institut National de la Recherche et de Sécurité (INRS), la « conséquence directe de l'exposition habituelle d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résultant des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle ». Le système français de reconnaissance et de réparation des maladies professionnelles repose depuis 1919 sur la présomption d'imputabilité (Jouzel, 2015). L'application de ce principe repose sur des tableaux mettant en regard des pathologies, des situations de travail susceptibles de les provoquer et un délai maximum de prise en charge (Henry, 2017, p.31). Il existe une centaine de tableaux dans le régime général et 59 dans le régime agricole — seulement une demi-douzaine concerne les pesticides. Ils sont créés ou modifiés par décret du Conseil d'Etat. Toutefois, seule une pression et « une mobilisation de longue haleine, parfois durant

plusieurs décennies, de militants, de médecins et/ou d'experts est nécessaire pour permettre d'aboutir à l'inscription d'une maladie professionnelle dans un tableau» (Henry, 2017, p.31). On peut citer l'intégration récente (2015) dans le tableau 59 du lymphome non-hodgkinien qui est à présent reconnu en maladie professionnelle dans le régime agricole.

Ainsi, juridiquement un.e travailleur.euse agricole souffrant d'une pathologie reconnue comme étant la résultante de l'usage des pesticides — c'est-à-dire la maladie de Parkinson et les hémopathies (lymphome non-hodgkinien, leucémie, myélome) — est reconnu.e en maladie professionnelle, sous réserve que sa maladie soit médicalement constatée avant l'expiration du délai de prise en charge. Toutefois, dans la pratique la reconnaissance n'est pas si aisée.

#### **Des pesticides au quotidien pendant 25 ans, une preuve insuffisante...**

Florence a 50 ans quand elle déclare la maladie de Parkinson, elle a passé vingt-cinq ans de sa vie à travailler sous des serres dont les plantations étaient traitées par différents pesticides : insecticides, fongicides, herbicides. *« Ils [les patrons] traitaient au bout de la serre, [on] se rangeait un tout petit peu et derrière on re-manipulait à la main. Le produit n'était même pas sec. Et on mangeait notre déjeuner sous la serre »*. Elle a aujourd'hui 56 ans, elle est considérée comme invalide mais elle n'a pas été reconnue en maladie professionnelle. Le motif du refus avancé par la MSA est que la preuve de l'exposition aux pesticides n'est pas suffisante.

L'exemple de Florence est symptomatique du parcours du combattant que représente la reconnaissance en maladie professionnelle.

Il convient de revenir, un instant, sur la procédure qui régit cette demande de reconnaissance en maladie professionnelle. L'organisme de référence pour cette reconnaissance pour les travailleur.euse.s agricoles est donc la Mutualité sociale agricole (MSA). L'originalité de cette mutualité est qu'elle propose une offre globale (Duclos, 2017), elle recouvre toutes les branches de la sécurité sociale agricole (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail). Ainsi, comme le souligne Isabelle, la *« MSA sait tout de [s]on mari »*<sup>32</sup> parkinsonien depuis 2007.

La démarche repose, tout d'abord, sur un certificat établissant le diagnostic médical ainsi que la déclaration en maladie professionnelle qui sont adressés à la MSA. Cette dernière a deux mois, renouvelable une fois, pour apporter une réponse au dossier. L'acteur primordial de ce dossier est le médecin-conseil de la MSA qui déclare si une

---

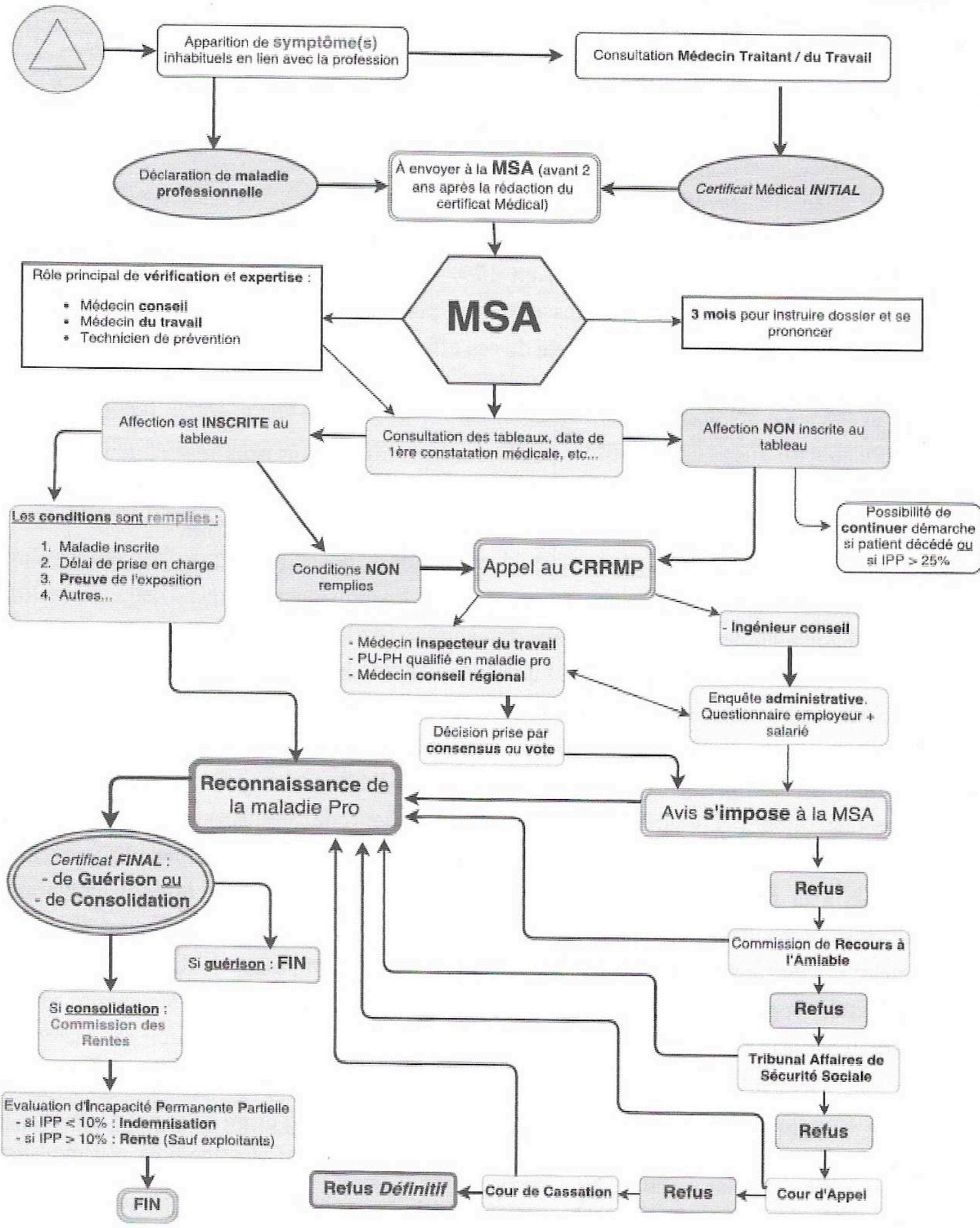
<sup>32</sup> Entretien avec Isabelle, 68 ans, conjointe de Gérard atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007.

personne remplit les critères énoncés par les tableaux (délai de prise en charge, pathologie, travaux réalisés). Il décrète surtout le taux d'invalidité permanente partielle (IPP) qui définira le montant de la rente une fois la reconnaissance en maladie professionnelle effectuée. Si dans le régime général un taux d'IPP supérieur à 10% permet de toucher une rente viagère jusqu'au décès, dans le régime agricole, pour obtenir une telle rente, il faut que le médecin-conseil décrète un taux d'IPP à au moins 30%. Peut-être parce que comme l'affirme Laurent « *la peau d'un paysan ne vaut pas celle des autres* »<sup>33</sup> ou certainement parce que les deux régimes de sécurité sociale n'ont pas convergé ne permettant pas aux travailleur.euse.s agricoles d'accéder aux mêmes droits que les individus du régime général. Si, en revanche, l'affection n'est pas inscrite dans le tableau ou si le malade ne remplit pas toutes les conditions, il ou elle peut adresser une demande au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) « devant lequel il lui faut démontrer qu'ils ont été exposés aux pesticides et que ces derniers peuvent être la cause de la détérioration de leur état physique » (Jouzel et Prete, 2015). Ici encore un réel parcours du combattant s'engage. Il faut, en effet, justifier du contact avec les pesticides, retrouver les carnets de commandes, les factures, les bidons des pesticides qui ont été utilisés pendant toute la carrière du travailleur.euse agricole. Or le temps de latence peut atteindre des décennies entre le moment de l'utilisation des produits et les premiers symptômes de la maladie (Jouzel et Prete, 2015) compliquant, par conséquent, cette recherche de preuves. Georges, 69 ans, agriculteur conventionnel, a été atteint d'un lymphome, il a, par exemple, dû faire la liste des soixante-dix produits phytosanitaires qu'il a utilisé pendant toute sa carrière. Laurent, lui, a dû rechercher jusque dans les factures des pesticides qui ont été achetés par sa mère pour laquelle il travaillait étant plus jeune. Toutefois, l'avis de ce comité peut également être négatif alors le recours en justice est très fréquent comme on le verra (cf. 1.2.3).

---

<sup>33</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

# Reconnaissance de Maladies Professionnelles



Face à la complexité de la procédure (cf. schéma ci-dessus) s'ajoute la difficulté de communiquer avec la MSA. Il y a, en premier lieu, le fond des courriers envoyés qui peuvent être source d'incompréhension pour leurs destinataires :

*Clémence : Et là votre dossier à la MSA il en est où ?*

*Rosalie : Il a été accepté il y a un mois mais il fallait encore un papier...je ne sais pas qu'est-ce qu'ils veulent. Il y a toujours quelque chose qui ne va pas. Tiens, la dernière fois, il y avait le mot de « conciliateur » [...] non c'était « consolider avec séquelles », la phrase, ça voulait dire que c'était stable mais qu'il y avait des séquelles.*

*Yves : T'es obligé de prendre un dictionnaire maintenant !*

*Rosalie : Non je vais voir sur Internet, c'est malheureux, le sens de la phrase, il fallait le chercher. Ça voulait dire que c'était stable. Eux ils emploient leurs mots à eux, ils ont qu'à employer nos mots à nous, simples et puis c'est tout.<sup>34</sup>*

Ces incompréhensions peuvent mener à un abandon du processus de reconnaissance en maladie professionnelle. Il est nécessaire, en effet, de maîtriser les codes administratifs qui peuvent en déstabiliser plus d'un.e. Il y a également les interactions qui se font majoritairement par téléphone ne permettant pas d'avoir les mêmes moyens de pression sur son dossier que si la rencontre se faisait physiquement. Michel Besnard, président du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest résume la situation :

*« Pour téléphoner ce sont des plateformes électroniques, et il faut laisser sonner le téléphone pendant 10 minutes avant d'avoir quelqu'un. Une fois qu'il y a quelqu'un au téléphone, la personne doit rappeler le motif de l'appel parce que la personne qui suit le dossier est occupée et ne peut pas prendre en charge l'appel et le dossier. La plateforme a pour mission de faire barrage, les gens appellent une fois, deux fois puis après ils laissent tomber. Administrativement c'est fait pour que des gens qui ne sont pas hyper motivés ou qui ont été plus habitués à obéir, qui sont respectueux et tout ça et bien c'est comme ça, ils ne vont pas continuer et les dossiers tombent à l'eau »<sup>35</sup>*

La conséquence directe de cette organisation est la sous-reconnaissance en maladie professionnelle (Thébaud-Mony, 1991) des travailleur.euse.s agricoles victimes des pesticides. En moyenne, 200 signalements sont effectués au service toxicovigilance de la MSA chaque année, un « chiffre faible au regard des surfaces traitées [environ 27 millions d'hectares], du nombre d'agriculteur.rice.s exposé.e.s [environ 1 million], ainsi

<sup>34</sup> Entretien avec Yves, 64 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 2011 et avec Rosalie, sa conjointe, 60 ans, agricultrice.

<sup>35</sup> Entretien avec Michel Besnard, président du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, créée en 2015.

que des données d'enquête par questionnaire de la MSA, qui font état qu'un.e travailleur.euse agricole sur cinq ressent chaque année des troubles physiques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires » (Dupupet, 2007).

Cette sous-reconnaissance est également liée au fait que la MSA, comme les « *autres assurances sociales, n'[a] pas l'obligation d'informer un patient lorsqu'il a une maladie qui est dans les tableaux professionnels, [ce qui est] une absurdité* » indique le médecin Jean-François Deleume alors qu'elle connaît tout de l'itinéraire médical de son client. Cette mauvaise volonté est justifiée, selon la MSA, par les coûts financiers qu'engendrait un tel avertissement auprès de ses clients (M. Besnard).

Au-delà de la procédure, de la communication, de l'inertie de la MSA, la sous-reconnaissance en maladie est aussi en partie liée aux attitudes de « déni » et de « défi » (Nicourt et Girault, 2009) qu'entretiennent les travailleur.euse.s vis-à-vis de leur intoxication qui leur paraît inévitable compte tenu des contraintes techniques et économiques pesant sur leur activité. Ainsi ce « risque acceptable » au sein du monde agricole participe à la normalisation du risque qu'ils et elles considèrent comme inhérent à leur activité (Henry, 2004). Très souvent, c'est d'abord à eux.elles-mêmes et à leur propre négligence qu'ils et elles s'en prennent pour imputer la responsabilité de leurs souffrances (Jouzel, Prete, 2015). Les travailleur.euse.s agricoles sont, alors, convaincu.e.s que c'est de leur faute. Par conséquent, « se percevoir comme souffrant du fait d'une exposition aux pesticides n'implique pas, pour les agriculteur.rice.s d'endosser une identité de victime d'un préjudice ouvrant droit à une réparation. » (Jouzel, Prete, 2015).

Ainsi, la sous-reconnaissance des maladies professionnelles par la MSA s'explique par l'accumulation de facteurs dysfonctionnels impliquant l'ensemble des acteur.rice.s intervenant dans ce processus : malades, médecins, MSA, employeur.euse.s agricoles (Henry, 2017, p.71).

### **1.2.2 La démarche associative : une béquille indispensable**

Les associations de victimes des pesticides ont pour volonté de pallier à cette sous-reconnaissance en donnant les moyens, les codes, les réseaux nécessaires à l'obtention de cette reconnaissance en maladie professionnelle. Le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest est l'une de ces associations de victimes qui prend en charge les émotions, le ressentiment, l'incompréhension, la colère des

malades des pesticides pour les transformer en un sentiment d'appartenance à un groupe plus large — celui des victimes des pesticides — et pour que « *tous ces gens ne soient plus disséminés seuls avec leurs maladies dans les campagnes* » (M. Besnard). Ainsi se mettent progressivement en place des « logiques de victimisation, c'est-à-dire les principes communs d'identification à une même expérience de souffrance » (Salaris, 2017), celle d'avoir été victime de produits chimiques.

Le collectif, créé en 2015 par Michel Besnard, a obtenu le statut d'association de 1901 en 2016 toutefois le nom de « collectif » a été préservé parce qu'ils et elles « *aimai[ent] bien [c]e terme* » précise son président. Si Jean-Paul Vilain et Cyril Lemieux affirment que « les collectifs victimaires s'avèrent friables, en raison de l'hétérogénéité des dommages rassemblés, de la dispersion géographique de leurs membres et de l'absence d'affinités sociales a priori » (2018), le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest a, lui, réussi à établir de « *la chaleur humaine, les gens sont devenus copains* » (M. Besnard) permettant d'établir un vrai réseau d'entraide entre les victimes des pesticides. Le collectif se donne quatre missions principales : soutenir les victimes et leur famille, approfondir la réflexion et les connaissances des adhérent.e.s, unir leurs forces en travaillant avec d'autres associations similaires et enfin alerter la population au sujet de la dangerosité des pesticides. Les deux premières missions seront étudiées dans cette sous-partie, les deux autres feront l'objet d'un développement dans la dernière partie de cette démonstration (cf.3.1).

L'action principale du collectif est celle de soutien aux victimes qui se traduit tout d'abord par un soutien administratif, notamment, dans les démarches auprès de la MSA :

*« On va chez les gens à deux, on les écoute, on fait un compte-rendu de l'entretien, on reprend le parcours de la personne pour savoir à quel moment elle a croisé les pesticides. Oui parce que ce que je n'ai pas dit avant c'est qu'on ne fait pas ça pour remplacer les travailleurs sociaux, même si on les remplace. »<sup>36</sup>*

Cette aide associative repose sur la mise en place de leur dossier, la maîtrise de la «paperasse» (Ponet, 2009, p.70) — entendue ici au sens large de maîtrise du langage administratif, de compréhension du fonctionnement des institutions sollicitées ou

---

<sup>36</sup>Entretien avec Michel Besnard, président du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, créée en 2015.

encore de la connaissance des pièces nécessaires pour obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle parce que « *monter un dossier ce n'est pas facile tout seul* » témoigne Eric<sup>37</sup>. Le collectif permet aussi de créer un réseau d'expertise dans le domaine. Au fil des années, il a accumulé des contacts judiciaires, journalistiques et médicaux permettant aux victimes d'avoir accès à « *des relations qu' [elles] n'avai[ent] pas avec maître Lafforgue, par exemple, l'avocat de Paul François*»<sup>38</sup> précise Christian qui a été atteint d'un cancer de la prostate en 2014. Le collectif prépare, en effet, l'individu à franchir la porte de cabinets d'experts comme celui d'un avocat (1.2.3.) ou apprend aux victimes à gérer les pièces de leur dossier et à leurs inculquer les pratiques à l'oeuvre dans le domaine de la reconnaissance en maladie professionnelle (Ponet, 2009, p.71), c'est-à-dire, dans beaucoup de cas, dissuader les individus de poursuivre leur demande de reconnaissance. Le collectif permet ainsi de coordonner les parcours des victimes pour qu'elles deviennent une ressource décisive et un moyen de pression, par leur nombre, auprès de la MSA qui sait qu'accompagné.e du collectif, un.e travailleur.euse agricole malade des pesticides n'abandonnera pas ses démarches et *ira jusqu'au bout*. Isabelle, la conjointe de Gérard atteint de Parkinson depuis 2007, l'affirme : « *ils [les membres du collectif] nous boostaient pour faire les démarches et puis ils nous accompagnaient au tribunal aussi, ouais c'était quand même un grand soutien* ».<sup>39</sup> Au-delà de cette aide administrative, ce témoignage met également en avant l'importance du soutien moral qu'apporte le collectif. Le soutien venu de pairs atteints par une maladie — cancer ou une maladie chronique — ou de militant.e.s permet à beaucoup de victimes de se sentir appuyées pendant cette seconde épreuve qu'est la reconnaissance en maladie professionnelle :

« *J'y ai rencontré des gens qui sont dans ma situation ou des bénévoles qui ont rencontré des gens comme moi et qui connaissent les parcours et qui ont de l'empathie, enfin qui savent, qui nous aident quoi ! C'est essentiel même ! C'est pas plus que ça mais c'est tout ça quand même.* »<sup>40</sup>

Les collectifs viennent, dans une certaine mesure, « disputer l'autorité de la légitimité

<sup>37</sup> Entretien avec Eric, 66 ans, agriculteur biologique (à partir de 1995) à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 1995.

<sup>38</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, salarié agricole à la retraite, atteint d'un cancer de la prostate en 2014.

<sup>39</sup> Entretien avec Gérard, 69 ans, technicien semences à la retraite atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007 et avec Isabelle, sa conjointe, 68 ans.

<sup>40</sup> *Ibid*

experte en revendiquant une légitimité expérientielle » (Latté, 2015, p.324) ici, fondée sur l'exposition aux pesticides des travailleur.euse.s agricoles. En réalité, ces deux légitimités agissent de concert dans le cas des victimes des pesticides car le collectif a souvent un rôle de, ce que S.Latté appelle, « *brokers* » —courtier, en français — (2015, p.324) mettant en relation, comme évoqué précédemment, l'expertise médicale, assurantielle et judiciaire avec les victimes des pesticides.

La légitimité expérientielle du collectif lui permet d'élaborer un travail de mise en cause de la maladie ou d'« épidémiologie populaire » (Brown, 1987) qui se réfère à l'importance des « facteurs sociaux dans la chaîne causale qui permet d'expliquer la maladie » (Brown, 2010). Aux côtés de l'épidémiologie classique, le collectif va essayer d'établir et de comprendre ce qui dans le processus réglementaire, juridique, politique a mené les travailleur.euse.s agricoles à tomber malade et à devenir victimes des pesticides. Cette « épidémiologie populaire » se base sur le témoignage des individus affectés et sur l'apprentissage de la législation passée et actuelle sur le sujet des pesticides. Cette démarche mène souvent à une « mise en cause plus profonde de notre système industriel qui est désormais perçu comme générateur d'une pollution incontrôlée » (Brown, 2010). Ce travail permet d'encourager les victimes à se mobiliser aux côtés des autres militant.e.s du collectif qui, à l'origine, ne « *connaissaient [eux.elles aussi] rien sur la thématique et qui ont tout découvert au fur et à mesure* » (M.Besnard) devenant à leur manière expert.e.s grâce à l'acquisition de nouveaux codes, langages et modes de pensée grâce à ce travail de recherche approfondi.

Par son travail d' « épidémiologie populaire », l'association produit à son tour une expertise mobilisable auprès du public non averti (cf. 3.1). Les malades des pesticides en engageant les démarches de reconnaissance en maladie professionnelle auprès de la MSA et en franchissant la porte du collectif pour solliciter son aide ont progressivement changé de statut pour acquérir celui de victime des pesticides. Toutefois, c'est le recours judiciaire — si la reconnaissance en maladie professionnelle n'a pas abouti après l'intervention de l'association— qui consacre la « labellisation publique » (Roussel, 2009) de ce statut de victime.

### 1.2.3 La démarche judiciaire : décrocher la reconnaissance en maladie professionnelle

*« La victime est avant tout une figure de l'espace judiciaire. »  
Mobilisation des victimes, Violaine Roussel, p.104, 2009.*

---

Lorsque la MSA refuse la reconnaissance en maladie professionnelle soit parce que la maladie n'est pas dans les tableaux, soit parce que le délai n'est pas respecté ou parce que la preuve du lien entre l'exposition aux pesticides et la pathologie n'est, selon elle, pas établi de façon claire; un recours judiciaire peut être nécessaire pour ceux et celles qui en ont encore la force.

Comme évoqué précédemment, le collectif peut fournir les contacts nécessaires pour se défendre afin d'obtenir cette reconnaissance en maladie professionnelle. Dans le domaine de la défense des droits des victimes des pesticides, un nom revient régulièrement, celui de Maître Lafforgue qui est avocat du cabinet Teissonnière (Paris). Il a, en effet, acquis une certaine notoriété après la victoire du procès de Paul François, agriculteur en Charente, contre le géant de l'agrochimie Monsanto filiale du groupe allemand Bayer. Cet avocat permet, aux côtés des associations de victimes, la publicisation de la cause des travailleurs agricoles victimes des pesticides.

Toutefois, une instruction judiciaire apparaît souvent comme un poids supplémentaire venant s'ajouter aux traitements en cours, à la perte de capacités physiques et/ou mentales ou à la fatigue permanente que peut instaurer une maladie sur un individu. Ces procédures sont, en effet, longues pouvant aller de quelques mois à une dizaine d'années avant de toucher une rente, nombreux sont ceux et celles qui y renoncent.

Selon Michel Besnard, il y a deux motivations principales qui poussent les individus à poursuivre une action en justice pour être reconnu. La première est l'argument financier, cette reconnaissance en maladie professionnelle permet, effectivement, de recevoir une rente non-négligeable comme en témoigne Éric :

*« Quand on est reconnu en maladie professionnelle, on a une rente de 750 €/mois, ça double la retraite parce que la retraite est de 800€/mois, en dessous du seuil de pauvreté, donc ça donne un coup de pied dans les fesses quand même. »<sup>41</sup>*

La seconde motivation repose sur la volonté de démontrer que grâce à la

---

<sup>41</sup> Entretien avec Eric, 66 ans, agriculteur biologique (à partir de 1995) à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 1995.

reconnaissance en maladie professionnelle, « *ils [la MSA] reconnaissent en même temps que les pesticides sont dangereux* »<sup>42</sup> et que ces derniers doivent être interdits pour éviter des nouveaux cas de contaminations.

Mais la limite de cette procédure judiciaire, qui est directement liée au système de reconnaissance en maladie professionnelle, est qu'elle ne démontre pas la responsabilité d'un tiers – employeur.euse.s, coopératives, industriels producteurs des pesticides – dans la maladie du travailleur.euse.s agricoles. Il ou elle peut faire reconnaître au tribunal des affaires sanitaires et sociales la faute inexcusable de leur employeur.euse mais la spécificité du monde agricole est que de nombreux.ses travailleur.euse.s agricoles sont des indépendant.e.s par conséquent la responsabilité ne peut pas toujours être imputée à un.e employeur.euse malveillant.e. Cette « élision de responsabilité » (Donzelot, 1984) conduit à créer une catégorie de « victimes sans crime » (Lippel, 1988) qui ne condamnent que très rarement « les producteurs de risques » (Henry, 2003). Par conséquent, le « mécanisme d'assurantialisation du risque professionnel a aussi pour effet de le rendre plus acceptable dans la mesure où il est censé être pris en charge par des institutions publiques dont le rôle est de le limiter et de l'indemniser » (Henry, 2017). Par ailleurs, il existe, toujours l'option d'attaquer en justice les firmes agrochimiques, comme Paul François l'a fait après avoir obtenu la reconnaissance en maladie professionnelle par la MSA de sa pathologie. Là encore, ce combat nécessite beaucoup d'énergie et sous-tend de mettre sa vie professionnelle, personnelle et familiale entre parenthèses. À titre d'exemple, le procès de Paul François contre Monsanto a duré 12 ans.

Le parcours judiciaire de reconnaissance en maladie professionnelle confirme généralement l'engagement dans un rôle de victime en raison des difficultés qu'il lui impose (Jouzel, 2015). Au-delà des incompréhensions croissantes des demandes administratives et de l'injustice qu'ils ou elles ressentent face à la MSA ; il y a également l'impression d'avoir affaire à un droit administratif opaque et arbitraire alimentant le sentiment d'être bel et bien victime (Jouzel, 2015). La procédure judiciaire légitime, ainsi, leur cause et leur permet de se percevoir comme une victime et d'agir comme telle.

---

<sup>42</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, salarié agricole à la retraite, atteint d'un cancer de la prostate en 2014.

Cette « carrière victimaire » (Ponet, 2009) qui transforme définitivement le malade des pesticides en victime, n'est évidemment pas linéaire, chaque travailleur.euse agricole y aura une implication différente. Mais cette carrière aussi longue soit-elle, comporte toujours un voire tous les éléments du schéma — *naming, blaming, claiming* — établi par Felstiner, Sarat et Abel en 1981. Il y a d'abord, en effet, la désignation de la souffrance et la prise de conscience du lien potentiel entre la maladie et l'exposition à des pesticides (*naming*) qui n'est pas dans l'ordre normal des choses (cf.1.1). Il y a, après, la volonté d'imputer la responsabilité de ses souffrances à un tiers de façon plus ou moins explicite en obtenant une compensation matérielle ou symbolique (*blaming*) à travers les différentes démarches évoquées : assurantielle, associative, judiciaire (cf. 1.2). Pour une grande partie des victimes, usées par ce long parcours, la carrière s'arrêtera à ce stade. En revanche, d'autres décideront de s'engager dans une mobilisation militante en dénonçant les dangers et les responsabilités en jeu dans l'usage des pesticides (*claiming*), ce point fera l'objet de la dernière partie (cf.3.1). Si la « carrière victimaire » n'est pas linéaire, la mise en récit du lien passé avec les pesticides de la victime diffère également d'un individu à un autre. Certain.e.s mettront en avant l'ignorance de la nocivité de tels produits (2.1) quand d'autres avanceront le fait qu'ils et elles savaient mais que par inertie et/ou par déni, ils et elles ont poursuivi leurs pratiques toxiques.

---

## **2 Victime, par ignorance et par inertie**

---

### **2.1 "Victime par ignorance"(Mendelsohn, 1956) : une routine destructrice :**

B. Mendelsohn développe, en 1956, une classification des victimes, l'une des catégories est celle de « victime par ignorance ». L'ignorance se réfère, ici, au fait de subir une situation à cause de la désinformation ou de la méconnaissance sur un sujet ou un domaine pouvant avoir des issues et des conséquences plus ou moins graves sur un individu. L'usage des pesticides est apparu, pendant longtemps, pour beaucoup de travailleur.euse.s agricoles comme inoffensif. Cette ignorance a été diffusée par diverses instances de socialisation à la fois primaire comme les institutions en charge de l'enseignement agricole (2.1.1) ou la famille (2.1.2) et secondaire comme les contacts professionnels avec les technicien.ne.s agricoles ou

autres vendeur.euse.s de pesticides issu.e.s directement des firmes agrochimiques qui avaient, et ont, pour habitude de diffuser ce que R.Porter (1995) appelle « la science de l'ignorance » (2.1.3).

### **2.1.1 La banalisation de l'usage des pesticides par l'école, un système scolaire à part :**

L'école constitue une instance de socialisation primaire centrale dans l'incorporation de normes et de valeurs pour les travailleur.euse.s agricoles. La majorité des individus interrogés ont suivi une formation dans un lycée agricole. Ces derniers dépendent du ministère de l'Agriculture et non du ministère de l'Éducation nationale. Ce système à part date d'un décret-loi de 1848 qui reposait sur trois ambitions (Hervieu, Purseigle, 2013, p.155) :

- Projet politique visant à promouvoir un groupe social numériquement important dans la société française
- Projet professionnel destiné à favoriser les mutations du secteur agricole
- Projet social permettant aux familles rurales de bénéficier de l'effort global de scolarisation.

Si aujourd'hui, le groupe social des travailleur.euse.s agricoles n'est plus aussi important numériquement qu'auparavant — 4 millions en 1963 contre 900 000 en 2016, soit 3,6% de la population active (étude Agri'Actif 2019) — les vellétés du ministère de l'Agriculture sont restées les mêmes. Elles sont passées de vouloir « faire de la formation agricole une des pièces du grand projet politique de modernisation de l'agriculture française » (Hervieu, Purseigle, 2013, p.155) à une formation pour accompagner la mondialisation de l'agriculture française. La formation agricole a toujours été plus orientée par la politique agricole étatique que par la politique éducative (Boulet et Stephan, 2003). Le système d'enseignement agricole français se caractérise par son lien étroit avec les acteur.rice.s locaux.les et sa souplesse de gestion — ne dépendant pas de l'Éducation nationale (Cardi, 2004). Par ailleurs, le niveau scolaire des exploitant.e.s agricoles n'a cessé d'augmenter, en effet, le niveau d'éducation inférieur au baccalauréat est passé de 89% en 1988 à 47% en 2016 (Etude Actif'Agri, 2019). Les personnes interrogées dans le cadre de ce mémoire ont, pour la plupart, suivi un enseignement dans un lycée agricole entre les années 1970

et 1990, la majorité témoigne d'un apprentissage tourné davantage vers la maîtrise des dosages chimiques que vers l'agronomie :

*« Nous, on a été formatés, tant d'engrais, tant de machin. T'avais un examen à passer pour faire ton maïs, il fallait mettre tant d'engrais autrement tu avais zéro à ton examen. Après, il faut du temps pour sortir d'un système, tu t'y mets dedans à fond et puis pour sortir, tu te dis : « merde, si je ne mets pas tant d'engrais je n'aurai rien ! ». »<sup>43</sup>*

Ils et elles déplorent également le manque de prévention sur la nocivité des produits chimiques que les professeur.e.s leur préconisaient d'utiliser pendant les cours :

*C'est le réflexe de Pavlov qui nous manquait, si on avait toujours appris que c'était dégueulasse, qu'il ne faut pas toucher, il ne faut pas respirer ça serait rentré, ça serait inné quoi ! Ça ne nous viendrait jamais à l'idée d'ouvrir un bidon sans protection si on nous avait appris que c'était dangereux. »<sup>44</sup>*

Si l'enseignement agricole a évolué avec le temps, et qu'il n'est plus le même aujourd'hui qu'il ne l'était dans les années 1970-1990, avec notamment l'introduction de fermes d'enseignement en agriculture biologique, le chemin reste long pour changer les façons de penser des nouvelles générations. L'omniprésence du syndicat majoritaire, la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FNSEA), au coeur des commissions professionnelles consultatives qui se prononcent notamment sur le contenu des diplômes encourage plus à conserver le système de production tel qu'il est plutôt qu'à le réinventer. Ces commissions qui étaient jusqu'en 2018 quadripartite — incluant les usager.ère.s et les représentant.e.s des personnels de formations — ont été réduites au seul droit de vote accordé à la FNSEA et UNEP [Union nationale des entrepreneurs du paysage]. Or, la FNSEA « prend régulièrement des positions contre une trop stricte régulation des pesticides et ne semble pas favorable à l'inscription sur l'agenda politique de la question des effets sanitaires de ces produits [pesticides] au-delà des messages officiels de prévention » (Jouzel et Prete, 2016). S'ajoute à cela la réduction des moyens alloués à l'enseignement professionnel. La formation initiale par apprentissage a été ouverte à la concurrence en réduisant, dans le même temps, drastiquement les moyens pour l'enseignement agricole public. La baisse des moyens programmée poussera, sûrement, les établissements à chercher des financements extérieurs et notamment ceux provenant

---

<sup>43</sup>Entretien avec Yves, 64 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 2011

<sup>44</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

des firmes phytopharmaceutiques, des industries agroalimentaires ou encore de la grande distribution,<sup>45</sup> ce qui pourrait être à l'origine de conflits d'intérêts.

Enfin, sur la longue période, le secteur public de l'enseignement agricole a oeuvré, comme le note F.Cardin, à une « dépayssation », c'est-à-dire à une « dissolution de « l'en soi » agricole » (2004). Toutefois, certain.e.s travailleur.euse.s agricoles regrettent que cette « dépayssation » n'ait pas mené à la fin du système d'enseignement agricole à part du système de l'Éducation nationale :

*« L'école d'agriculture fait d'excellents techniciens mais ça oublie la culture générale complètement. Quand on est en école d'agriculture, on ne fait plus d'histoire-géo, on ne fait plus de français ou de façon assez ... on n'a pas les outils pour accéder à une culture générale, enfin j'ai essayé d'avancer un petit peu, mais je veux dire qu'à l'école, les enseignants nous donnent des méthodes de travail pour arriver à apprendre des choses et les connaître alors que [...] dans les écoles d'agriculture on est limité au milieu agricole. Il y a un manque total d'ouverture et c'est le problème des gens qui sont agriculteurs, c'est culturel. Eux, ils sont d'excellents techniciens, enfin, on les a formés en conventionnel, et puis quand quelqu'un veut leur expliquer qu'il y a peut-être d'autres solutions, ils sont complètement fermés, ils ne veulent pas... »<sup>46</sup>*

Malgré, en effet, des progrès significatifs au cours des vingt dernières années, le niveau d'éducation des actif.ve.s agricoles reste inférieur, selon l'étude Actif'Agri (2019), à celui du reste de la population française, 73 % des travailleur.euse.s agricoles, quel que soit leur statut, ont atteint un niveau d'études secondaires, contre 84 % pour l'ensemble de la population.

À ce système d'enseignement qui a pendant longtemps été tourné vers l'apprentissage de l'agriculture conventionnelle et qui l'est toujours aujourd'hui, — les fermes d'enseignements en agriculture biologique représentaient, en 2018, seulement 22,5% de la surface totale des fermes d'enseignements — s'ajoute des habitudes toxiques qui ont été intériorisées tout au long de l'enfance et ont perduré une fois arrivée à l'âge adulte.

### **2.1.2 Des habitudes toxiques : l'utilisation des pesticides**

*« Nous avons aveuglément placé des produits chimiques toxiques et dotés d'une puissante action biologique entre les mains de personnes largement ignorantes de leur puissance nocive. Nous avons placé des milliers de gens en contact avec ces poisons sans leur consentement et souvent à leur insu. »*

*Printemps silencieux, Rachel Carson, 1962 p.36*

<sup>45</sup> Tribune publiée en avril 2019 dans *Libération* « Pour que l'enseignement change vraiment, il faut renforcer l'enseignement public agricole » [https://www.liberation.fr/debats/2019/04/12/pour-que-l-agriculture-change-vraiment-il-faut-renforcer-l-enseignement-agricole-public\\_1720801](https://www.liberation.fr/debats/2019/04/12/pour-que-l-agriculture-change-vraiment-il-faut-renforcer-l-enseignement-agricole-public_1720801)

<sup>46</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur biologique à la retraite, atteint d'un cancer de la prostate en 2014.

Si les méthodes de production ont évolué avec le temps, l'« étroite relation qu'entretient l'activité agricole avec la famille » (Hervieu, Purseigle, 2013, p.120) est restée une invariable du monde agricole, en effet, « le métier d'agriculteur.rice demeure caractérisé par un lien extrêmement fort entre les situations de production et les conditions de la vie hors travail » (Hervieu et Purseigle, 2013, p.163). Cette présence familiale sur les lieux d'exploitations a favorisé les contacts précoces des travailleur.euse.s avec les pesticides. Les entretiens ont, en effet, mis en exergue que les travailleur.euse.s agricoles interrogé.e.s étaient tous.tes issu.e.s du milieu agricole. « L'agriculture reste, en effet, le secteur dont le recrutement endogène est le plus élevé [...] avec un fort taux d'auto recrutement » (Hervieu, Purseigle, 2013, p.158). La majorité des travailleur.euse.s agricoles ont ainsi commencé à manipuler les pesticides très tôt pendant leur préadolescence et/ou leur adolescence :

- « À 14-15 ans, papy avait un tracteur, il a acheté un pulvé[risateur], et puis c'est toujours moi qui l'utilisais avec le pulvé[risateur] de l'âge de 14-15 ans jusqu'à ce que je m'installe en tant qu'exploitant agricole ». <sup>47</sup>
- « J'ai commencé à utiliser des pesticides en 1965, j'avais douze ans. » <sup>48</sup>
- « Du temps de mes parents depuis tout petit, je travaillais avec des pesticides » <sup>49</sup>

L'exposition précoce des enfants ou jeunes adultes à des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) a des conséquences directes dès l'enfance et pendant tout le reste de la vie de l'individu concerné. L'étude de l'INSERM de 2013 met en évidence que les troubles liés à une perturbation endocrinienne — l'une des conséquences à une exposition aux produits chimiques — sont : une recrudescence des maladies chroniques, dont l'obésité, les troubles de la reproduction, les problèmes thyroïdiens, les cancers, les troubles hormonaux et neuro-développementaux. Ces conséquences étant pour l'essentiel le fait d'expositions à faibles doses par un cocktail de produits chimiques, dont les pesticides, lors de périodes précises comme la grossesse, l'enfance et la puberté.

---

<sup>47</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, salarié agricole à la retraite, atteint d'un cancer de la prostate en 2014.

<sup>48</sup> Entretien avec Georges, 66 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint d'un lymphome diffus à grande cellule B en 2016

<sup>49</sup> Entretien avec Marc, 46 ans, magasinier agricole, atteint d'une aplasie médullaire en 2015.

Ce contact précoce est la conséquence directe d'une méthode de travail qui a été transmise des parents aux enfants sans être remise en question :

*« Pendant des années j'ai utilisé des pesticides, [...] mon père est mort j'avais huit ans donc je l'ai fait [pulvériser] chez ma mère, je l'ai fait pour d'autres, j'ai fait un peu d'entreprise agricole. Mon père est mort en 1976 probablement à cause des pesticides aussi puisqu'en 1962 il avait dû acheter un pulvérisateur, il n'en avait pas, c'était le début des pulvérisateurs. Donc il allait chez tous les voisins en faire quoi. Je me rappelle avoir vu mon père avec les mains toutes jaunes pendant des semaines et des semaines quoi ! Bah ouais zéro protection. Je me rappelle aussi aller avec lui, à la coopérative, chercher des produits, il y avait des boîtes de poudres là, ils vendaient ça au détail, ils mettaient ça dans un sac et ils pesaient. »<sup>50</sup>*

L'imprégnation quotidienne des techniques de travail pratiquées par des figures d'autorité comme l'autorité parentale mène à la transmission d'un capital qui apparaît, dans un premier temps, légitime pour les travailleur.euse.s agricoles.

Cette vie quotidienne du groupe familial aboutit au façonnement d'un habitus (Bourdieu, 2000) qui prédispose alors l'individu à penser, agir de telle ou telle manière, ici, à pratiquer un épandage de pesticides avec, de surcroît, très peu de protections. Ces pratiques se poursuivent généralement pendant une grande partie de la carrière de l'individu en utilisant le même matériel et les mêmes techniques et souvent sans équipement de protection individuelle (EPI) :

*« Je traitais dans un tracteur, sans cabine et puis torse-nu parce qu'on ne savait pas, et puis je soufflais dans les buses quand elles étaient bouchées parce qu'on ne savait pas, tout ce qu'il ne fallait pas faire ! »<sup>51</sup>*

Lorsque les travailleur.euse.s agricoles se protègent à l'aide de masques, de combinaisons ou de gants (EPI), ils sont, en général, inefficaces. Au-delà de la question de la mise à disposition effective des EPI par l'employeur.euse, le port de ces derniers génère des contraintes pour les travailleur.euse.s agricoles, oeuvrant sous des serres, du fait de l'humidité et de la chaleur (Décosse, 2012), ou même pour ceux et celles qui sont en plein air :

- *« De 1978 à 1982, j'ai travaillé dans une serre et puis là je traitais les tomates, c'était atroce, c'était une atmosphère confinée, il faisait chaud comme tout. On avait des masques mais il faisait tellement chaud qu'on les enlevait parce qu'on n'arrivait pas à*

<sup>50</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

<sup>51</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, salarié agricole à la retraite, atteint d'un cancer de la prostate en 2014.

*respirer et puis on traitait comme ça. »*<sup>52</sup>

- « *J'ai eu pleins de masques, j'en ai eu un avec visière, il y avait de la buée là-dedans, je ne voyais plus ce que je faisais ou alors ça t'empêche de respirer, alors tu le prends au début et puis après tu ne peux plus. Mais on mettait une combinaison, des gants et une casquette mais le masque c'est dur. »*<sup>53</sup>

Le port des EPI apparaît contraignant pour les travailleur.euse.s, qu'ils ou elles soient sous serres ou non, et mal adaptés aux tâches à réaliser. Par ailleurs, le statut professionnel des travailleur.euse.s agricoles évolue tout au long de leur carrière pouvant passer de celui de salarié.e agricole à chef.fe d'exploitation et *vice versa*, cette instabilité affaiblie leur pouvoir de négociation et de contestation des conditions de travail comme en témoigne Yves « *quand t'es ouvrier, tu es obligé de faire ce qu'on te dit de faire* », se doublant, parfois, d'une méconnaissance de leurs droits.

L'employé.e agricole est alors désigné.e comme responsable de la non-utilisation ou du retrait des équipements de protection alors que ces derniers ne sont pas adaptés aux conditions du travail agricole. Il y a, ici, un transfert de la responsabilité de l'exposition de l'industrie agro-chimique à la fois productrice des pesticides et des EPI, des autorités en charge de la régulation, des autorités de contrôle (de l'inspection du travail), de la formation (préventeurs) vers les exploitant.e.s agricoles et les salarié.e.s agricoles qui sont eux.elles-même responsables de leurs expositions aux pesticides (Décosse, 2012).

Toutefois, même avec un respect scrupuleux des consignes de port des EPI, « *il n'y a, en réalité, pas tellement de moyens de se protéger [...] parce que n'importe comment, t'es en contact quand même* ».<sup>54</sup> L'étude Pestexpo réalisée par I. Baldi et P. Lebailly en 2012 le confirme. Elle a, effectivement, mis en évidence qu'au-delà du fait que les incidents matériels surviennent dans un quart des cas durant les phases de traitements favorisant les contacts avec les produits chimiques, les EPI sont largement dysfonctionnels quand ils sont utilisés. Ceux et celles qui portent un vêtement de protection sont en moyenne davantage contaminé.e.s lors des phases d'épandages et de nettoyage du matériel de traitement que ceux et celles qui n'en portent pas. Ces résultats interrogent donc sur la potentielle inefficacité de ces vêtements (Jouzel et

---

<sup>52</sup> Entretien avec Eric, 66 ans, agriculteur biologique (à partir de 1995) à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 1995.

<sup>53</sup> Entretien avec Marc, 46 ans, magasinier agricole, atteint d'une aplasie médullaire en 2015.

<sup>54</sup> Entretien avec Yves, 64 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 2011

Prete, 2017). L'étude Pestexpo a été transmise aux autorités institutionnelles compétentes responsables de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits concernés c'est-à-dire à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), en France, mais sa prise en compte n'a été que très relative, l'administration a rapidement enterré les résultats de cette étude. La procédure de l'AMM repose, elle, sur une évaluation du risque pour la santé des populations exposées, et en particulier, des travailleur.euse.s de l'agriculture. Cette évaluation comporte deux volets (J-N Jouzel et G.Prete 2017) :

1. Des tests toxicologiques afin de déterminer le niveau « acceptable » d'exposition.
2. L'estimation de l'exposition attendue des travailleur.euse.s agricoles au cours de leurs activités risquées en mobilisant des modèles d'exposition réglementaires.

En s'appuyant sur ces modèles, l'industriel doit démontrer que l'exposition estimée au produit qu'il souhaite commercialiser sera inférieure au niveau d'exposition jugé acceptable. Dans le cas contraire, il conserve la possibilité de prévoir que le produit devra être manipulé avec des équipements de protection individuelle (EPI) – gants, combinaisons, masques. La préconisation de ces protections sur l'étiquette du produit permet souvent de ramener l'exposition estimée en dessous du niveau acceptable et d'obtenir une AMM dédouanant, dans le même temps, les industriels de l'agrochimie de leurs responsabilités.

Mais là encore, la compréhension des étiquettes des emballages des produits chimiques est inégale en fonction des travailleur.euse.s agricoles ce qui peut également être source de dangers pour leur santé :

*« Il y avait des têtes de mort sur les boîtes mais c'est ce que j'ai dit et répété quand il y a une tête de mort sur le produit, c'est si on le mange quoi, forcément ça ne peut pas être autrement, bah ouais mais non, ce n'est pas comme ça. »<sup>55</sup>*

S'ajoute à cela, un étiquetage des produits qui s'est longtemps avéré très limité en matière de santé-sécurité au travail. Jusqu'en 2006, par exemple, aucune précision n'était apportée sur l'étiquette quant au « délai de ré-entrée » nécessaire avant le retour des travailleur.euse.s dans les champs traités (Jouzel, 2014). Autant de négligences à l'origine de contaminations et d'intoxications aiguës ou chroniques.

---

<sup>55</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

Ainsi, comme évoqué précédemment, la compréhension des étiquettes des produits et l'usage des EPI sont rarement optimaux, la seule solution dans le cadre de la prévention des risques sanitaires serait une révision du processus des AMM ou plus radicalement une interdiction totale des pesticides car, concrètement sur le terrain, aucun moyen ne peut permettre la protection totale des travailleur.euse.s agricoles face à ces produits chimiques.

Pour conclure, la transmission et l'incorporation des pratiques agricoles comme l'épandage de pesticides inculquées par l'autorité parentale couplées par le manque de prévention, de précautions et de réglementations mènent à la perpétuation d'un mode de production qui est largement encouragé par les industriels eux-mêmes.

### **2.1.3 La promotion de la "science de l'ignorance" par les commerciaux et les industriels de la phytopharmacie**

*« La végétation fait partie d'un réseau vivant dont tous les éléments sont intimement liés, et les plantes entretiennent des relations essentielles entre elles, avec la terre et avec les animaux. Nous sommes parfois obligés de perturber ces relations, mais nous devrions le faire avec prudence, sans jamais oublier que notre intervention peut entraîner des conséquences éloignées dans le temps et dans l'espace. Mais une telle humilité n'est pas de mise dans le commerce prospère de l'herbicide, où l'on ne songe qu'à vendre davantage en développant toujours plus l'usage de produits chimiques».*

*Printemps silencieux, Rachel Carson, 1962, p.82*

---

Les politiques de prévention ont toujours mis l'accent, comme évoqué précédemment, sur le fait que la protection des utilisateur.rice.s de pesticides repose sur leur propre capacité à appliquer l'ensemble des consignes qui sont portées à leur connaissance par le biais de l'étiquetage des produits. Cette politique a pour conséquence implicite d'imputer les éventuels dommages corporels et autres maladies liés aux produits à l'insuffisante vigilance des travailleur.euse.s agricoles (Jouzel, 2014). L'étude Pestexpo (2012), évoquée précédemment, qui a mis en évidence les failles des EPI et leur inefficacité a, en effet, été remise en cause par les institutions agricoles en charge du contrôle des pesticides en mettant en avant ses lacunes. Cette stratégie avait pour but de neutraliser le caractère gênant des découvertes et d'éviter une remise en question des modalités de l'évaluation réglementaire des risques des pesticides en général, et de l'estimation de l'exposition des travailleurs agricoles à ces produits en particulier (Jouzel, 2019, p.191).

Par conséquent, du ministère de l'Agriculture aux industriels, en passant par la MSA

ou les instituts techniques, tous.les considèrent, et ont toujours considéré, que les travailleur.euse.s agricoles peuvent se protéger efficacement, sous réserve qu'ils et elles soient correctement informé.e.s des moyens existants (Jouzel, 2019 p.193). Avant la publication de l'étude Pestexpo, le ministère de l'Agriculture avait pourtant déjà décidé de « responsabiliser » les travailleur.euse.s avec la mise en place d'un certificat d'utilisation des pesticides, le Certiphyto (Ansaloni, 2017). Ce dernier s'inscrit dans une dynamique initiée, en 2007, par l'administration agricole avec le plan Ecophyto 2018 qui vise à réduire l'usage des pesticides dans un délai de 10 ans — il s'avère que la consommation n'a pas diminué mais a augmenté de 25% cette dernière décennie. Avec ce Certiphyto, mis en place en 2010, le ministère de l'Agriculture entendait justifier que les utilisateur.rice.s professionnel.le.s de pesticides disposaient de connaissances jugées suffisantes, acquises par le biais de formations, pour utiliser ces produits en sécurité et en réduire l'usage. L'obtention de ce certificat est corrélée au suivi d'une formation qui a été déléguée à des acteurs divers (Ansaloni, 2017) : établissements publics, établissements parapublics (les chambres d'agriculture par exemple), associations (les maisons familiales rurales par exemple), coopératives agricoles, entreprises (des fournisseurs de pesticides, des certificateurs, des consultants), ou des syndicats. L'absence de régulation étatique a permis à chacun.e d'élaborer sa formation en laissant de côté, dans la majorité des cas, les préconisations originellement prévues en matière d'utilisation des pesticides qui visaient une restriction d'usage de ces derniers (Ansaloni, 2017) comme en témoigne Yves qui est allé à l'une d'entre elle :

*« Quand tu faisais une formation, ils te lisaient pendant deux heures l'étiquette quoi. Ils prennent ton bidon et ils lisent ce qu'il y a dessus, que tu dois mettre des gants, il ne faut pas traiter quand il y a du vent, il ne faut pas faire ceci, il ne faut pas faire cela, c'est marqué sur le bidon. Rien de plus [...]. On nous disait qu'il ne fallait pas boire ça mais c'est tout quoi, et faire en sorte de ne pas en mettre en contact direct dans la bouche même les yeux tout ça, ça rentre partout. On n'a pas été formé pour utiliser les pesticides. Les formations, au départ, c'étaient zéro, elles étaient faites par les marchands de produits.»<sup>56</sup>*

En se désengageant de la gestion de l'action publique, les agent.e.s de l'administration agricole ont favorisé un phénomène d'autonomisation des pratiques marchandes (Ansaloni, 2017), les fournisseur.euse.s agissant à leur guise en

---

<sup>56</sup> Entretien avec Yves, 64 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 2011

proposant des formations très variables. S'ajoute à ce discours rassurant sur l'efficacité des EPI, la bienveillance et le discours rodé des technicien.ne.s de coopératives agricoles — distributeurs certifiés — qui vendent les pesticides :

*« Moi j'avais la version des techniciens de la coopérative qui était celle des firmes qui produisaient les produits et c'était toujours présenté sous un angle, c'est-à-dire qu'on ne parlait pas du côté danger c'était le côté utilisation sur les cultures mais le côté toxicité était balayé. Après il y a quand même eu une évolution, dans les années 1990, on a commencé à dire : « attention il y a des produits dangereux », ils ont été retirés du marché d'ailleurs, mais les nouveaux produits on nous les présentait comme une alternative mais on s'est aperçu après que certains étaient aussi toxiques que ceux qu'on avait avant. C'était plus subtile, la toxicité sur les abeilles et sur la biodiversité, par exemple, au lieu de tuer les abeilles on les désorientait »<sup>57</sup>*

Or, en 2009, un rapport de la direction générale du travail constatait le « manque de formation » des technicien.ne.s agricoles qui vendent les pesticides, et notamment pour la plupart d'entre eux.elles, leur « ignorance totale du risque cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction (CMR) »<sup>58</sup>

Ainsi, on retrouve ici les rouages de la pratique d'un « processus agnotologique » (R.Proctor, 1995) — ou « science de l'ignorance » — par tous les acteurs de la chaîne de commercialisation des pesticides. Le travail agnotologique repose sur deux opérations fondamentales à savoir disqualifier les acquis de la recherche scientifique et y substituer des « savoirs » qui seront rassurants ou déplaceront le problème pour le soustraire au débat (Neveu, 2015). Ce travail est permis, comme évoqué précédemment, par une procédure d'AMM peu scrupuleuse mais il est, évidemment alimenté, à la base par les firmes agrochimiques qui mettent en place des stratégies d'opposition à la production de connaissances scientifiques dans le but de continuer à déployer des activités industrielles dangereuses (Henry, 2017, p.82). Elles déploient également beaucoup d'énergie à essayer de décourager des initiatives scientifiques qui pourraient potentiellement poser problème. La rhétorique générale est, en effet, de disqualifier le travail scientifique en le doublant d'un discours explicatif alternatif et rassurant (Neveu, 2015). Ou alors influencer directement les milieux scientifiques en échange de financement important (Henry, 2017, p. 197).

Ainsi, en amont, les industriels bénéficient d'une capacité importante d'orienter la

<sup>57</sup> Entretien avec Gérard, 69 ans, technicien semences à la retraite atteint de la maladie de Parkinson depuis 2007

<sup>58</sup> Direction générale, 2009, Condition de travail, bilan 2009 p.221-229.

recherche scientifique et l'expertise dans un sens privilégiant leurs intérêts, et ce, d'autant plus fortement que les financements de la recherche s'appuient de manière croissante sur des capitaux privés. La biologiste Rachel Carson soulignait déjà l'influence des industriels en 1962 :

*« Les grandes sociétés de produits chimiques subventionnent abondamment les recherches sur les insecticides dans les universités ; il en résulte des bourses agréables pour les étudiants et des postes intéressants dans les laboratoires. Personne au contraire, ne fournit d'argent pour améliorer des méthodes biologiques qui n'offrent pas de fortunes promises par l'industrie chimique. La biologie demeure donc le fief des fonctionnaires mal payés » (1962, p .249).*

Enfin en aval, si nécessaire, ils sont aussi capables de développer une activité de lobbying auprès des pouvoirs publics, aux échelles nationales et européennes (Henry, 2017 p.197). Cette stratégie s'est avérée payante pendant longtemps car une fois que les produits chimiques sont proposés à la vente aux travailleur.euse.s agricoles, il n'y pas de remise en doute de l'innocuité vantée par les technicien.ne.s agricoles des coopératives :

*« Le produit est là donc il ne doit pas être si dangereux que ça. C'était ça. On n'allait pas chercher plus loin parce qu'on n'avait pas été formé pour ça non plus. »<sup>59</sup>*

Ainsi, de par leur éducation scolaire et familiale les travailleur.euse.s agricoles n'ont pas perçu immédiatement les dangers de l'utilisation des pesticides. Cette méconnaissance a été alimentée et perpétuée par la désinformation des industriels, des technicien.ne.s des coopératives agricoles ou encore des syndicats (2.2.2). Toutefois, si beaucoup de personnes ont mis en avant leur ignorance face à la nocivité des pesticides lors des entretiens, d'autres ont fait part de leurs connaissances des méfaits des pesticides mais également de leur réticence à changer leur mode de production.

---

<sup>59</sup> Entretien avec Yves, 64 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 2011

## 2.2 Victime par inertie : perpétuer un modèle et « nier c'est vrai que c'est quand même plus confortable »

*« S'il faut attendre que tous les agriculteurs soient malades pour passer en bio...  
ça va être long quand même ! Il y a du boulot. »*

Christian, 64 ans, agriculteur *bio* à partir de 1995 puis salarié agricole après son cancer de la prostate en 2014.

---

La force d'inertie en physique est la résistance qu'un corps oppose au mouvement et qui est proportionnelle à sa masse. Le mouvement que l'on pourrait considérer, ici, comme « logique » serait la reconnaissance de la dangerosité des pesticides par tous.te.s et la conversion en agriculture biologique. Mais la victime par inertie est, au contraire, un.e travailleur.euse agricole qui aurait poursuivi son mode de production conventionnel en réfutant —ou pas— la nocivité des pesticides préférant le confort des habitudes toxiques que l'insécurité provisoire du changement, et serait tombée malade. Une pathologie plus ou moins grave pourrait alors le ou la mener à un changement de paradigme pouvant le ou la mener vers une conversion en *bio*, toutefois, elle n'est pas systématique. Il n'en demeure pas moins que l'individu en perpétuant ses pratiques telles qu'il l'a toujours fait pourrait devenir une victime des pesticides dans le sens où il subirait les dommages de ces derniers. Cet individu pourrait à son tour entrer dans une « carrière victimaire » (Ponet, 2009) en réalisant les trois démarches : assurantielle, associative et judiciaire sans aucune distinction avec les « victimes par ignorance » (Mendelsohn, 1956). La perpétuation du mode de production conventionnel est pour les agriculteur.rice.s le moyen de se conformer aux attentes du marché en recourant généralement à la recherche incessante de nouvelles parcelles pour étendre leur exploitation et, par ricochet, leur consommation de pesticides afin d'augmenter leur production (2.2.1). Cette perpétuation du modèle de production conventionnel est largement encouragée par le syndicat majoritaire français, la FNSEA (2.2.2) qui a pour conséquence de « diaboliser » les agriculteur.rice.s biologiques. (2.2.3)

### **2.2.1 Un modèle agricole productiviste : une course aux hectares telle une quête d'identité**

*« Il nous faut constater que la modernisation de l'agriculture n'est qu'une face d'un conflit de civilisation qui remet en question les fondements de la société paysanne traditionnelle, la personnalité sociale des paysans et leur vision du monde. Il ne s'agit pas d'un simple problème d'investissement ou d'éducation, mais du remplacement d'une civilisation par une autre ».*

*La fin des paysans, H.Mendras, 1967*

---

En France, deux grands modèles de production agricole cohabitent. L'agriculture conventionnelle qui est caractérisée par l'emploi de variétés de plantes à haut rendement, d'intrants comme les engrais et les pesticides dans des exploitations agricoles très spécialisées et mécanisées. Et l'agriculture biologique qui se caractérise par des pratiques agricoles excluant tout usage de pesticides de synthèse.

Ces deux grands modèles ne sont pas sans rappeler l'idéal-type établi par H. Mendras qui distingue deux identités agricoles qui peuvent correspondre peu ou prou à ces deux modes de production. Il distingue, d'un côté, l'agriculteur.rice qui vit dans une « macro-société industrielle dans laquelle il ne différencie en rien des autres catégories sociales » (Mendras, 1967). Il produit des biens alimentaires bruts qui s'intègrent dans une production nationale et internationale. D'un autre côté, il y a le ou la paysan.ne qui vit dans tous les aspects de sa vie dans une collectivité plus locale et peu nombreuse (Hervieu, Purseigle, 2013, p.191).

Malgré, les nombreuses études sur la nocivité des pesticides, c'est toujours le modèle de l'agriculture conventionnelle qui domine en France, selon l'Agence Bio, plus de 93 % des terres cultivées sont en conventionnelles soit 27 millions d'hectares en France sur 29 millions d'hectares au total. En dix ans (2000-2010), la surface moyenne des exploitations agricoles a gagné 13 hectares et jusqu'à 80ha pour les moyennes et grandes exploitations. Corollaire de cet agrandissement, le nombre des exploitations n'a pas cessé de baisser (Hervieu et Purseigle, 2013, p.148) et l'usage des pesticides n'a, lui, pas cessé d'augmenter avec une hausse de 21% entre 2017 et 2018.

La perpétuation d'un tel système de production est, et sera, à l'origine de nombreuses maladies et par conséquent de nouvelles victimes des pesticides à la fois chez les travailleur.euse.s agricoles et dans la population générale. Les raisons pour lesquelles les agriculteur.rice.s conventionnel.le.s persistent dans ce système de production sont

nombreuses, quelques-unes vont être évoquées ici.

Il y a tout d'abord, selon une expertise scientifique collective de l'Institut National pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), une « aversion au risque », qui conduit l'agriculteur.rice à ne pas choisir de maximiser son espérance de revenu, mais à s'assurer contre un risque de chute de son revenu ou de sa production, en dessous d'un seuil critique. Or, une conversion à l'agriculture biologique représente, selon certain.e.s agriculteur.rice.s, un risque trop important. Le calcul coût-bénéfice ne serait, selon eux et elles, pas assez intéressant. Ce comportement peut donc relever de préférences individuelles même s'il est souvent lié à des contraintes particulières — remboursement d'emprunts, nécessité d'assurer l'alimentation du troupeau ... — ne leur permettant pas d'entrevoir une autre conception de leur production. Les agriculteur.rice.s « averse au risque » ont ainsi tendance à utiliser toujours plus de pesticides pour s'assurer que leur production ne subira aucun dommage.

Dans le même esprit, la perpétuation de ce modèle de production conventionnelle est aussi une question de facilité permettant un gain de temps et d'effort pour les travailleur.euse.s agricoles comme en témoigne Laurent :

*« Ne pas vouloir reconnaître que les pesticides sont dangereux, aujourd'hui, c'est vraiment de la mauvaise foi ! [...] Les agriculteurs, ils nient parce que c'est quand même confortable parce que c'est vrai, que quand on est agriculteur, mais moi si je n'avais pas été malade, je ne serais pas à la FNSEA mais je serais aussi con que les autres, je serais un fou du pulvé[risateur] quoi ! Parce que c'est très cartésien la phytothérapie pour les plantes »<sup>60</sup>*

Christian qui, lui, s'est converti en agriculture biologique dix-neuf ans avant d'être atteint d'un cancer de la prostate le confirme les pesticides permettent d'éradiquer les « nuisibles » avec une facilité déconcertante laissant de côté le savoir-faire agronomique :

*« L'avantage du conventionnel c'est que quand vous avez un problème et que vous faites le tour d'un champ de blé, il y a de l'oidium ou du folle avoine, vous prenez folle avoine vous suivez la ligne, il y a un produit en face et puis c'est réglé. »<sup>61</sup>*

Si la perpétuation du modèle de production conventionnelle est à la fois le résultat d'une aversion aux risques et du choix de la facilité, elle est également le fruit de

---

<sup>60</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

<sup>61</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, salarié agricole à la retraite, atteint d'un cancer de la prostate en 2014.

politiques publiques françaises et européennes qui poussent à une course à l'augmentation des surfaces et, corollairement, à l'usage des pesticides notamment avec la politique agricole commune (PAC). Conçue en 1958, son premier objectif était d'assurer la sécurité alimentaire de la Communauté Economique Européenne (CEE). Elle représente aujourd'hui 40% du budget européen, soit 50 milliards d'euros par an. Le montant de l'aide versée à l'agriculteur.rice dépend de la surface qu'il ou elle possède et elle reste identique quel que soit le type de production. L'aide reçue est donc liée au capital foncier — la terre—, au lieu de soutenir l'emploi et les services environnementaux rendus par les agriculteur.rice.s (Trouvé, 2015, p.45). Non seulement la PAC ne favorise pas les agricultures les plus vertueuses du point de vue environnemental et social, mais elle les dessert. En tout, en France, une centaine d'exploitations agricoles se voient dotées de plus de 500 000 euros par an de subventions publiques car ce sont les plus grandes exploitations (Trouvé, 2015, p.47). Ces subventions sont, donc, largement inégalitaires et poussent l'agriculteur.rice à étendre son exploitation.

Autant d'incitations qui poussent les agriculteur.rice.s conventionnel.le.s à continuer leurs pratiques, à courir après la moindre surface qui se libère aux alentours et, de surcroît, à nier les dangers que représentent les pesticides en allant jusqu'à parler des victimes des pesticides comme des « personnes malchanceuses ». Ils et elles évitent, par là même, de remettre en question leur mode de production. Ce choix de perpétuer leurs pratiques est également largement soutenu par le syndicat majoritaire, la FNSEA.

### **2.2.2 La FNSEA, syndicat majoritaire, une main mise sur toutes les institutions agricoles : « une mafia qui contrôle tout »**

Il existe en France cinq syndicats agricoles : la confédération paysanne, la coordination rurale, les Jeunes Agriculteurs, le mouvement de défense des exploitants familiaux (Modéf) et la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA). S'il y a eu une reconnaissance de ce pluralisme syndical par les gouvernements successifs à partir des années 1980, cela n'a pas abouti à une remise en cause fondamentale de la place dominante occupée par la FNSEA depuis l'après-guerre. Cette dernière est considérée comme le syndicat majoritaire en France avec

212 000 membres. Fondée en 1946, elle a depuis l'origine un « accès privilégié aux arènes du pouvoir, à l'élaboration de réformes dont elle est largement bénéficiaire et a également le soutien au financement de ses activités renforçant son hégémonie. » (Hervieu, Purseigle, 2013, p.200). La FNSEA avait à l'origine pour volonté première d'unir les agriculteur.rice.s et de défendre la modernisation de l'agriculture française. Une modernisation qui reposait sur la promotion d'une agriculture intensive dépendante des intrants chimiques. La ligne directrice n'a guère évolué depuis, comme en témoigne un entretien donné par Christiane Lambert, l'actuelle présidente de la FNSEA, pour le quotidien régional français, *La Dépêche du Midi* en 2019 :

*« Déjà, je tiens à préciser que l'utilisation des pesticides est indispensable à notre agriculture. Il nous en faut pour protéger nos plantes, nos cultures, nos arbres, de certaines maladies. Aujourd'hui, à force d'en réduire l'usage, certains scientifiques s'inquiètent de voir des maladies faire leur retour. Elles représentent un danger notamment pour nos élevages, à travers la nourriture qu'on leur donne ».*<sup>62</sup>

En alliance avec les Jeunes Agriculteurs, la FNSEA se retrouve majoritaire dans presque tous les départements français pour diriger les chambres d'agriculture auprès des pouvoirs publics, ainsi que chez les conseillers agricoles qui forment les agriculteur.rice.s. Par le biais des chambres d'agriculture, elle peut, également, siéger aux conseils d'administration d'instances agricoles dirigeantes et peser dans les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) qui ont le pouvoir de préempter les terres agricoles et de les redistribuer (Trouvé, 2015 p.58). Cette omniprésence conduit à la diffusion de leur discours dans toutes les instances décisionnelles du niveau national à l'échelle la plus locale comme en témoigne Christian :

*« La FNSEA est impliquée dans tout ce qui concerne l'agriculture aussi bien les banques, que les coopératives, que les chambres d'agriculture. C'est une mafia qui contrôle tout donc, par exemple, Mme Lambert [présidente de la FNSEA] est très connue pour avoir été responsable dans des coopératives. Or, les coopératives leur principal revenu c'est la vente de pesticides et d'engrais. À partir du moment où on leur enlève ça, on leur enlève leur revenu. Et en plus de ça, ce sont des gens qui sont confortablement installés dans des situations, enfin pas tous, mais ceux à la tête de la FNSEA, ont des exploitations plutôt rentables, ça tourne bien donc ils n'ont pas envie de changer de système, ils veulent que ça continue quoi ».*<sup>63</sup>

<sup>62</sup> Serdic,L. « Christiane Lambert : Les pesticides sont indispensables à notre agriculture », *La Dépêche du Midi*, le 13 novembre 2019. [URL] : <https://www.ladepeche.fr/2019/11/13/christiane-lambert-les-pesticides-sont-indispensables-a-notre-agriculture,8538613.php>

<sup>63</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur bio retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014.

Cette perpétuation du système prônée par la FNSEA s'accompagne d'un déni complet des travailleur.euse.s victimes des pesticides. « Le sujet est source d'embarras. Historiquement associée à la promotion de formes d'agriculture modernes et intensives, dépendantes d'intrants chimiques, la FNSEA peut, en effet, difficilement critiquer cette technologique » (Jouzel, 2019). Par conséquent, elle prend régulièrement des positions publiques, qui sans nier frontalement les effets nocifs des pesticides pour la main d'oeuvre agricole, réaffirme sans cesse sa foi dans le possible usage contrôlé des pesticides (Jouzel, 2019). La FNSEA a également tendance à minimiser l'impact sur l'ensemble de la biodiversité comme en témoigne, encore une fois, le discours de sa présidente, Christiane Lambert :

« Nous avons pour objectif de produire plus, ou au moins autant, et davantage en valeur, tout en respectant les ressources naturelles, qui constituent notre outil de travail. Certes, on observe des dégradations de l'environnement, mais ce n'est pas Apocalypse Now ! »<sup>64</sup>

Cette certitude dans la perpétuation d'un modèle agricole basé sur une agriculture conventionnelle mène très souvent à la stigmatisation des agriculteur.rices biologiques.

### **2.2.3 L'identité bio comme repoussoir : "barbus avec des pulls overs jusqu'aux genoux [...] qui mangent leurs bottes" :**

Ces incitations à la fois économiques, politiques, personnelles et sociales poussent, parfois, les agriculteur.rice.s conventionnel.le.s à considérer leurs homologues en agriculture biologique comme des « déviant.e.s ». La déviance, est selon H.Becker (1985), « le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme ». Cette transgression de la norme par l'agriculteur.rice biologique peut se caractériser, selon l'agriculteur.rice conventionnel.le, par un mode vestimentaire spécifique et un profil particulier celui du « barbu avec le pull-over qui descend jusqu'aux genoux »<sup>65</sup> et par une autre façon de penser et de cultiver. Les bios, par exemple, acquièrent leur expérience davantage en recherchant des conseils et en expérimentant. Ces expérimentations les font passer

<sup>64</sup> Bévuillard, J.-C., et Lambert C. « La FNSEA peine à convaincre les écolos », *Revue Projet*, vol. 332, no. 1, 2013, pp. 33-38.

<sup>65</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

pour des « créatifs » (Nicourt, 2013) ou des « *originaux* »<sup>66</sup> auprès des agriculteur.rice.s conventionnel.le.s.

Autant de distinctions du groupe social des agriculteur.rice.s conventionnel.le.s qui mènent ces dernier.ère.s à les étiqueter comme déviant.e.s. Tous les groupes sociaux instituent, en effet, des normes et s'efforcent de les faire appliquer, au moins à certains moments et dans certaines circonstances. Les normes sociales définissent les modes de comportements appropriés : certaines actions sont prescrites et d'autres sont interdites. Quand un individu est supposé avoir transgressé une norme en vigueur, il peut être perçu comme un type particulier d'individu, auquel on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. Cet individu est considéré comme étranger — *outsider* — au groupe (Becker, 1985).

S'ajoute à cela, l'argument d'ordre économique avancé par les travailleur.euse.s agricoles conventionnel.le.s, selon lequel, l'agriculture biologique n'est pas rentable parce « *que la production chutera et donc ils mangeront leurs bottes !* »<sup>67</sup>. L'autre argument avancé est que ce type d'agriculture ne peut pas nourrir toute l'humanité, elle est qualifiée par J.Pluviage d' « agriculture de niche » (2015). Elle est, selon les agriculteur.rice.s conventionnel.le.s, peu susceptible de constituer une alternative viable et sérieuse au mode de production majoritaire comme le souligne Georges, 66 ans, agriculteur conventionnel atteint d'un lymphome en 2016 :

« *Si tout le monde se met à faire du bio, on crèvera de faim en France, c'est même plus que sûr, parce que la production elle est de moitié moins. Ah mais si jamais ils veulent mettre tous les agriculteurs en bio, on va crever de faim, ils l'ont dit à la télé, on va crever de faim.* »<sup>68</sup>

Cet argument est souvent brandi par les travailleur.euse.s agricoles conventionnel.le.s parce que selon eux.elles, avec neuf milliards d'êtres humains en 2050, il faudrait augmenter partout où c'est possible la production agricole et avec elle les rendements donc la taille des exploitations, les charges en engrais et pesticides, les machines, le nombre de bêtes par hectare (Trouvé, 2015, p.176). Or, cet argument se révèle infondé après de nombreuses études scientifiques, l'agronome Marc Dufumier affirme par exemple, que l'on pourrait, aujourd'hui, nourrir la planète — et également les 9,5

---

<sup>66</sup> Entretien avec Yves, 64 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint de la maladie de Parkinson depuis 2011

<sup>67</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur bio retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014.

<sup>68</sup> Entretien avec Georges, 66 ans, agriculteur conventionnel à la retraite, atteint d'un lymphome diffus à grande cellule B en 2016

milliards d'humains de 2050—avec une alimentation 100% *bio*, en généralisant, en autres choses, des techniques inspirées de l'agroécologie et en associant agriculture et élevage.

Ainsi, pour conclure tous ces arguments avancés par des travailleur.euse.s agricoles conventionnel.le.s, des syndicats comme la FNSEA, relayés par les instances administratives agricoles, par les plus hautes sphères décisionnelles comme le ministère de l'Agriculture et également au niveau européen comme avec une PAC peu incitative en matière d'agriculture biologique encourage à perpétuer le modèle de production conventionnelle. Il sera générateur, tôt ou tard, de nouvelles victimes des pesticides liées à l'inertie de vouloir poursuivre un modèle autodestructeur à tous les niveaux.

La remise en question de ce modèle de production agricole s'organise depuis des décennies maintenant. Les victimes des pesticides, elles-mêmes, y prennent part et se mobilisent, pour certaines, avec la motivation première d'éviter l'émergence de nouvelles victimes.

---

### **3 Mobilisation des victimes des pesticides, devenir « entrepreneurs de morale » (Becker, 1963)**

---

#### **3.1 Médiatisation de la cause : faire émerger un problème de santé publique :**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé publique se réfère à l'ensemble des actions et des prescriptions destinées à préserver et à protéger la santé des citoyens, à l'échelon d'un groupe donné de population ou à celui du pays, et dépendant de la collectivité. Si le premier groupe social concerné par les intoxications aux pesticides est celui des travailleur.euse.s agricoles, la population générale est également concernée par la problématique. Selon le médecin et porte-parole de l'association AMLP, Jean-François Deleume, la charge de pesticides que tout.e à chacun.e a dans son corps proviendrait de 60 à 70% de l'alimentation, de 20 à 30 % de l'air et enfin de 5 à 10% de l'eau. Par conséquent, l'action du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest a pour ambition de sensibiliser à la fois les travailleur.euse.s agricoles mais également la population générale sur les risques des pesticides sur la santé et l'environnement. Il s'appuie pour cela sur les « répertoires

d'action collective » (Tilly, 1985) classiques des mouvements sociaux (3.1.1), il a également recours à l'émotion à travers les témoignages des victimes elles-mêmes (3.1.2).

### **3.1.1 Action collective, se mobiliser pour mieux avertir**

*« L'institution victimaire, comme on la connaît aujourd'hui, interpelle la société et peut l'obliger à changer pour éviter le renouvellement du trouble qui a causé le préjudice »*

*Le temps des victimes, Caroline Eliacheff et Daniel Soulez Larivière, 2007, p. 73*

Le collectif de soutien aux victimes de l'Ouest est, comme évoqué précédemment, une association qui soutient les victimes des pesticides et alimente la réflexion et les connaissances des adhérent.e.s sur le sujet des pesticides. Il essaye également d'alerter le maximum de personnes que ça soit de potentielles victimes professionnelles ou riveraines en travaillant avec des associations similaires ou en organisant diverses manifestations pour mobiliser la population au sujet des pesticides.

Afin d'accomplir ces deux dernières missions, l'association se mobilise et organise de nombreuses actions collectives. Daniel Cefaï définit la notion d'action collective comme « une action concertée » qui « implique une intention consciente » (2007). Cette action concertée s'effectue autour d'une réunion quasi-mensuelle — toutes les six semaines — durant laquelle une trentaine d'adhérent.e.s sont présent.e.s pour évoquer, notamment, les actions à venir et le nombre actualisé des personnes reconnues en maladie professionnelle. Le ciment de cette mobilisation est, en effet, l'expérience de la pathologie liée aux pesticides (Salaris, 2014). Le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest — que J-P Vilain et Cyril Lemieux qualifient de « groupes circonstanciels » (1998) — permet au-delà des démarches assurantielles et judiciaires de donner une existence politique aux victimes. Leur objectif est, alors, la production et l'inscription dans l'ordre légal et réglementaire de nouvelles normes de conduite et de contrôle. Les victimes abandonnent leur statut traditionnellement réputé passif, pour devenir des « entrepreneurs de morale » actifs (Frédéric Vairel, 2009 p.159). L'« entrepreneur de morale » (1963) est décrit par H.Becker comme la mobilisation d'individus qui oeuvrent pour imposer leur interprétation du comportement qu'ils considèrent juste afin qu'il devienne la norme. Le comportement juste pour tous.tes, serait selon la majorité des victimes des pesticides, l'arrêt de l'utilisation des

pesticides. Pour œuvrer à la transformation de la norme, les victimes et les autres membres du collectif s'appuient sur la visibilité médiatique et politique de certains syndicats, comme par exemple l'union syndicale solidaire qui est l'un des principaux partenaires du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, afin de relayer leur message. Il peut également compter sur le soutien du parti politique Europe Ecologie les verts ou d'autres associations instituées dans ce domaine comme Générations Futures. Autant de partenariats et de soutiens qui permettent d'ancrer l'action du collectif sur le territoire. Le collectif envisage son action de façon décentralisée afin de toucher le maximum de personnes comme en témoigne Michel Besnard, président de l'association :

*« Nous on a une vue décentralisée de notre fonctionnement, nous, notre objectif ce n'est pas d'avoir une grosse association c'est plutôt d'avoir des associations de terrain qui travaillent ensemble [...] c'est plus efficace, et avoir une coordination entre nous. »<sup>69</sup>*

Cet ancrage territorial décentralisé a son importance pour recruter de potentielles nouvelles victimes mais également diffuser l'autre message du collectif qui est, comme évoqué précédemment, plus politique celui de vouloir l'interdiction pure et simple des pesticides en France. Leur mobilisation peut alors s'apparenter à un mouvement social qui selon Erik Neveu (2019) se « définit par l'identification d'un adversaire ». Les « adversaires » du collectif sont multiples comme les firmes phytopharmaceutiques ou les pouvoirs publics. Afin d'atteindre ces « adversaires », le collectif base sa mobilisation sur des « arènes sociales institutionnalisées » (Neveu, 2019) : médias, tribunaux, réunions municipales... . Pour prendre l'exemple des médias, ils ont montré peu d'intérêt à la cause des victimes des pesticides jusqu'au milieu des années 2000 malgré les publications d'études épidémiologiques convergentes sur la nocivité des pesticides et leurs impacts sur la santé dès les années 1980 (Jouzel et Prete, 2016). Cette invisibilité est la conséquence directe selon E.Henry du fait que « les questions de santé au travail [...] affectent des catégories sociologiquement très éloignés des professionnels de l'information » (2003). Il faudra attendre les années 2005-2010 pour voir naître un intérêt pour cette cause avec la publication d'un livre par Vincent Nouzille, journaliste indépendant, *Les Empoisonneurs* (2005), qui évoque les dégâts sanitaires causés par les produits

---

<sup>69</sup> Entretien avec Michel Besnard, président du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, créée en 2015.

chimiques industriels, dans lequel il consacre un chapitre aux pesticides et à leurs effets sur les agriculteur.rice.s (Jouzel et Prete, 2016). Ou encore des ouvrages de journalistes qui deviendront, par la suite, des figures de proue de la mobilisation contre l'usage des pesticides comme Fabrice Nicolino ou François Veillerette. Au niveau du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, la médiatisation s'appuie majoritairement sur la presse écrite régionale, relai indispensable pour pouvoir atteindre les potentielles victimes des pesticides. La médiatisation apparaît comme essentielle à leur mobilisation mais elle n'est pas l'unique registre de leurs actions protestataires.

Le collectif est également, « producteur d'une arène spécifique » (Neveu, 2019) avec la mise en place de leurs propres manifestations ou boycotts comme en témoigne Michel Besnard :

*« En décembre 2017, on a été au SPACE, le salon agricole, l'équivalent de la foire de Paris, c'est un très gros salon agro-buisness à Rennes, à St-Jacques. On y est allés comme ça, il y a deux ans et une fois rentrée dedans, on a mis un tee-shirt « Non aux pesticides » et on a circulé avec une partie de la journée dans le salon. Avant qu'ils n'essaient de nous virer, on est d'abord allés au stand de la MSA et surprise il y avait ce jour-là, le président de la MSA qui était là sur le stand. Donc on l'a alpagué et poussé dans ses retranchements, il y avait des gens malades parmi nous, il nous a dit : « je vais vous organiser une rencontre où on discutera » donc on est montés à Paris, on a eu une discussion intéressante avec lui et son staff »<sup>70</sup>*

Ici, l'action protestataire a porté ses fruits permettant d'obtenir un rendez-vous avec un interlocuteur clé du processus de reconnaissance en maladie professionnelle. Ces mobilisations permettent de rendre visibles leurs actions, ils créent ce qu'É. Neveu nomme un double « espace d'appel » (2019) c'est-à-dire à la fois un appel qui s'apparente à un cri que l'on peut entendre lors de leurs manifestations et également celui qui se réfère au recours à la justice pour faire évoluer les réglementations. Toutefois, le collectif a une autre ressource mobilisable pour accentuer sa visibilité celui du témoignage des victimes.

---

<sup>70</sup> Entretien avec Michel Besnard, président du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, créée en 2015.

### 3.1.2 Le témoignage : médiatiser son statut de victime :

*« Chaque fois qu'un individu rejoint une organisation ou une communauté il se produit une nette transformation dans la structure des connaissances à son sujet »*

*Le Stigmate, Erving Goffman, 1975, p. 85*

Au-delà de l'action collective classique, le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest comme la majorité des collectifs de victimes fait également appel aux émotions pour pouvoir à la fois transformer son action en un enjeu de santé publique et également pour atteindre de potentielles nouvelles personnes malades des pesticides. Il s'agit de distinguer en premier lieu, comme le fait C.Salaris, les sentiments des émotions. Les sentiments désignent « les expériences subjectives intériorisées, souvent physiques, éprouvées par les individus » et les émotions s'apparentent à une « action expressive qui contribue à retranscrire des expériences individuelles partiellement indicibles dans un système de significations et de prescriptions normatives socialement reconnues » (2017). Les émotions permettent dans le cas des victimes des pesticides d'exprimer le sentiment d'injustice qu'elles ressentent. Ces émotions sont, dans un premier temps, reçues par « ceux qui partagent son stigmate [ici une pathologie liée aux pesticides] et qui, de ce fait, sont définis ou se définissent comme semblables » (Goffman, 1975, p.41) et également par les « initiés » c'est-à-dire des « normaux qui du fait de leur situation particulière pénètrent et comprennent intimement la vie des stigmatisés et se voient ainsi accorder une certaine admission » (Goffman, 1975, p.41). Le président du collectif, Michel Besnard, fait partie de ces « initiés » qui recueille les émotions des malades des pesticides pour les mobiliser afin qu'ils et elles soient reconnus en tant que victime en aidant dans les démarches assurantielles et judiciaires. Il a, en effet, décidé de créer le collectif, avec sa femme, après la diffusion d'une émission d'Inès Léraud sur France Inter consacrée aux quatre salariés de la coopérative alimentaire Nutréo-Triskalia — géant de l'agroalimentaire européen avec 4 800 salariés— victimes d'intoxication par des pesticides sur leur lieu de travail. Aux côtés d'autres « initiés » et de « semblables », ils et elles essayent ensemble de canaliser les émotions afin de « rendre sensible » leur cause, en d'autres termes leur objectif est de montrer que leur cause est digne de préoccupations morales et politiques (Salaris, 2017). Ces émotions permettent de faire le lien entre l'individu malade des pesticides qui cherche une

reconnaissance en maladie professionnelle endossant, par la suite, l'identité de victime et la dynamique collective de construction d'une cause politique mettant en avant un problème de santé publique. Cette « mise en sensibilité de la cause » (Salaris, 2017) permet d'atteindre un public apte à prendre en charge la cause : les professionnel.le.s de santé tels que les médecins, les pouvoirs publics, les syndicats comme la FNSEA ou même les firmes agrochimiques. Pour faire vivre la cause de façon émotionnelle, le collectif opte pour l'organisation de ciné-débats autour d'un film en particulier, *La mort est dans le pré* réalisé par Éric Guéret. La majorité des personnes interrogées dans le cadre de ce mémoire ont pris contact avec le collectif de soutien aux victimes pesticides de l'Ouest à la suite d'un ciné-débat organisé dans leur commune ou aux alentours.

*La mort est dans le pré* est un film-documentaire réalisé en 2012 par Eric Guéret de 52 minutes qui relate l'histoire de quatre victimes des pesticides tous travailleurs agricoles et membres fondateurs de l'association Phyto-Victimes, en Charente. Tous touchés par la maladie, les quatre protagonistes font part de leur « carrière victimaire » à travers des témoignages évoquant leur combat pour être reconnu en maladie professionnelle ou leur parcours médical.

L'importance du ciné-débat réside sur les témoignages des victimes des pesticides présentés dans la salle qui se déroulent après le visionnage du film. Le témoignage est un moment clé car il ajoute au film un élément sensible, celui de la présence physique d'une personne qui a vécu peu ou prou le même parcours que les protagonistes. Cette présence physique apporte avec elle toute l'émotivité et la singularité d'un parcours professionnel qui permet au spectateur-participant d'entrevoir le sentiment d'injustice que peut ressentir une victime des pesticides. Le président de l'association, Michel Besnard, évoque ces moments forts que sont les ciné-débats :

*« On fait beaucoup de ciné-débat depuis 4 ans, on en a fait 55 je crois, dans nos débats il y a toujours le témoignage des victimes, c'est-à-dire qu'il y a toujours des malades qui témoignent de leur maladie. Et quel effet ça a, ça ? Déjà, il n'y a rien de plus fort que le témoignage de quelqu'un qui est malade.*

*Et le deuxième aspect pour moi, c'est le fait que les malades parlent eux-mêmes de leur maladie c'est comme une thérapie parce que dans le milieu paysan, il y a beaucoup de tabous, de culpabilité « on s'est rendu malades nous-même », si je dis ça je vais trahir mes collègues. Le fait qu'un paysan dise à un autre paysan, les pesticides ont écabouillé ma vie, ma famille etc.... . Ça permet à d'autres qui sont malades de se déculpabiliser et d'accepter de faire la demande de reconnaissance en maladie professionnelle »<sup>71</sup>*

<sup>71</sup> Entretien avec Michel Besnard, président du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, créée en 2015.

Aux côtés de l'importance de diffuser leur cause, le témoignage a aussi un pouvoir cathartique pour la victime. Cette décharge émotionnelle lui permet de se sentir membre d'une « communauté » et c'est aussi une réponse à son expérience de souffrance à laquelle est corrélée une multitude d'autres sentiments, comme la colère, l'angoisse et la peine (Salaris, 2017). Cette force de la « communauté » permet à certain.e.s de devenir des « ambassadeur.rice.s » de la cause en allant témoigner sur des plateaux de télévision acceptant des interviews et des reportages. Christian, en fait partie, il a développé au fil des ciné-débats, des entretiens et des reportages un argumentaire « *j'ai eu un débat sur FR3 avec les gens de la chambre d'agriculture, j'étais assez content parce que je tiens la route, et ils n'ont pas d'arguments à me répondre* »<sup>72</sup>. Autant d'interventions qui médiatisent et publicisent le statut de victime des pesticides rendant leur cause légitime auprès du plus grand nombre. L'affirmation de leur « identité stigmatisée » (Salaris, 2014) de victime des pesticides et les revendications qui y sont associées peut permettre un « retournement » de la logique du stigmate, en essayant de compenser les injustices vécues (Salaris, 2014) par la médiatisation et l'affirmation de leur cause en public. Cette mobilisation totale du soi dans la cause apparaît comme l'acmé de la « carrière victimaire » (Ponet, 2009), peu de victimes s'engagent à ce point, c'est pour la plupart d'entre eux.elles des ancien.ne.s militant.e.s politiques et/ou responsables syndicaux qui ont conscience de la légitimité d'une action collective publique.

### **3.2 Changer un modèle de production à bout de souffle :**

La mobilisation des victimes des pesticides les mène à repenser le modèle de production agricole français de façon complète. Ce modèle est dominé par un système agricole libéral, basé sur des fermes-usines appartenant à des investisseur.euse.s extérieur.e.s et également sur un système agricole plus familial, basé sur des exploitations à taille humaine où les agriculteur.rice.s sont maître.sse.s de leur outil de production et s'insèrent dans la vie d'un territoire. Ce qui rejoint ces deux modèles est le prix qui est variable selon les spéculations boursières sur les matières premières. Or, l'agriculture n'est pas un marché « comme les autres » la production est soumise à de nombreuses contraintes incompressibles mêmes si la technique — les pesticides

---

<sup>72</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur bio retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014.

et les engrais — a essayé de les diminuer. Ces contraintes sont les saisons, la météorologie, la durée de culture ou d'élevage, la capacité des sols à produire etc.... . S'ajoute à cela, un marché qui est dirigé par les multinationales de l'agroalimentaire et de la grande distribution. Autant d'éléments qui dépossèdent l'agriculteur.rice de sa production qui est sa source première de revenu. Certain.e.s ont essayé de reprendre la main sur ce qu'ils et elles produisent chaque jour avec la conversion de leurs terres en agriculture biologique (3.2.1) prônant en même temps une relocalisation de la consommation et une plus grande autonomie de gestion afin d'être davantage indépendant.e.s des marchés. Toutefois, le rôle du consommateur.rice semble primordial pour éviter de retomber dans les travers de l'industrialisation de l'agriculture biologique que connaît l'agriculture conventionnelle depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle (3.2.2).

### **3.2.1 La conversion à l'agriculture biologique, une porte de sortie logique:**

*« Nous voici maintenant à la croisée des chemins. Deux routes s'offrent à nous [...], celle qui prolonge la vie que nous avons déjà trop longtemps suivie est facile, trompeusement aisée ; c'est une autoroute, où toutes les vitesses sont permises, mais qui mène droit au désastre. L'autre « le chemin moins battu », nous offre notre dernière, notre unique chance d'atteindre une destination qui garantit la préservation de notre terre »*

*Printemps silencieux, Rachel Carson, 1962, p.265*

Si la conversion à l'agriculture biologique n'est pas l'issue de tous les parcours victimaires, elle apparaît comme la voie de sortie la plus logique pour ceux et celles qui veulent continuer de travailler dans le monde agricole ou rester agriculteur.rice.s. Toutefois, les personnes rencontrées dans le cadre de ce travail de recherche étaient pour certaines déjà agriculteur.rice biologique depuis plusieurs années quand ils et elles sont tombé.e.s malades. À titre d'exemple, Christian s'est installé en 1977 sur une exploitation de soixante hectares. Il y a pratiqué une agriculture de type conventionnelle jusqu'en 1995 quand, sous l'incitation de sa conjointe, il décide de se convertir à l'agriculture biologique. Il a été diagnostiqué d'un cancer de la prostate, dix-neuf ans après, en 2014. Pour lui, la conversion en *bio* a été un long cheminement qui a pris du temps pour mûrir dans son esprit :

« J'avais besoin d'évoluer dans ma tête, j'étais pas prêt, prêt, prêt enfin j'avais déjà visité beaucoup d'exploitations mais j'avais une trouille fantastique [...] mais ça change tout le bio. Je n'ai qu'un regret c'est de ne pas l'avoir fait plus vite. »<sup>73</sup>

Si la conversion en *bio* est l'aboutissement d'une réflexion, elle est aussi une obligation médicale pour beaucoup ne pouvant plus approcher les produits chimiques. Comme évoqué précédemment, la maladie en étant une rupture biographique (Bury, 1982) totale, incite à repenser son mode de vie intégralement :

« Je me suis fait un deal, si je m'en sors, je change de façon de travailler, je passe à l'agriculture biologique malgré que j'étais l'un des premiers détracteurs quand j'étais en bonne santé, je me suis dit si je veux m'en sortir il faut déjà que j'arrête et puis ce que je n'avais jamais analysé ce sont les dégâts qu'on fait autour de nous. »<sup>74</sup>

L'agriculture biologique est aujourd'hui bien connue pour être un mode de production agricole qui interdit l'utilisation de produits chimiques de synthèse, d'intrants chimiques comme les pesticides artificiels, les engrais chimiques et les organismes génétiquement modifiés (OGM). Elle prône également des valeurs et techniques mettant en avant le respect de la nature, le bien-être animal et préconisant le respect des sols, du vivant et des cycles naturels. Cette agriculture est légiférée et contrôlée par un cahier des charges précis, il faut attendre la fin de la période de conversion d'environ deux ans pour pouvoir vendre sa production avec une certification AB — Agriculture Biologique. Cette conversion est une rupture en terme de pratiques professionnelles, d'équipement et également dans la manière de percevoir son identité personnelle et professionnelle. Le groupe d'appartenance se trouve également modifié, il ou elle quitte une communauté majoritaire, en France, celle des agriculteur.rice.s conventionnel.le.s pour s'insérer dans une autre. Ces *néo* agriculteur.rice.s biologiques font alors face aux critiques des un.e.s et à la méfiance des autres (Beghuin, Bourgeois, Merhan, 2019). Laurent qui s'est converti au *bio* après son cancer à la chaîne ganglionnaire, a fait l'expérience de cette méfiance auprès «des *historiques du bio* » qui selon lui « ne nous aiment pas trop non plus ». <sup>75</sup> « Nous » se référant, ici, à ces « *néo-bios* » qui après une rupture quelconque dans leur existence ont pris conscience de l'importance, pour eux.elles, de se

<sup>73</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur bio retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014.

<sup>74</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

<sup>75</sup> *Ibid*

convertir au *bio*.

La formation de ces converti.e.s se base majoritairement sur une transmission principalement « horizontale », adossée sur une communauté de pratique (Beghuin, Bourgeois, Merhan, 2019) en visitant des fermes d'autres agriculteurs *bio* et en observant leurs méthodes de travail qui deviennent des sources d'inspiration comme le souligne Laurent : « *j'avais rencontré un agriculteur bio et il travaillait vachement bien, chez lui ça avait l'air de vachement bien aller* ». Une fois le processus enclenché, les revenus touchés par les *néo-bios* semblent, sur le long terme, être plus importants et ils et elles sont également plus indépendants :

- « *Oh bah au niveau économique, on est mieux quand même, on est beaucoup mieux. On n'a moins de rendement mais on est mieux, donc on est plus autonome, voilà, c'est quand même mieux.* »<sup>76</sup>

- « *Je vois les grosses fermes, pourtant, ils doivent avoir du revenu avec tout ce qu'ils vendent, mais ils ont du mal à payer leurs factures. Ils ont tellement de trésoreries d'engagées alors que le bio, lui, il me paye direct en sortant, lui ça roule [...], il ne me parle pas de « on peut payer ça le mois prochain », il me paye tout de suite. C'est des moins grosses factures mais il vaut mieux avoir des moins grosses exploitations qui se portent biens que pleins de grosses qui sont bancales.* »<sup>77</sup>

La recherche d'autonomie dans le processus de production mêlée à une meilleure gestion du sol et à l'émergence d'un autre regard sur les végétaux marque le retour de l'agronomie dans les techniques agricoles :

*J'ai remarqué en bio, c'est qu'on peut faire beaucoup d'observation parce que si les plantes sont malades et bien, on les laisse vivre avec leur maladie. [...] Quand on est en bio à partir du moment où on a jamais été mettre de pesticides sur la plante, ça a une résistance incroyable »*<sup>78</sup>

Ce sont autant de satisfactions évoquées par les agriculteur.rices converti.e.s au *bio*. Ce retour à une posture de liberté d'entrepreneur.euse (Pluvinage, 2015) de conduire leurs projets se conjugue avec la certitude que « *le bio est la seule solution* » pour pallier à « *notre système qui est au bout, c'est mort ! Il faut arrêter ça, très, très vite* »<sup>79</sup>. Cependant, comme beaucoup de travailleur.euse.s agricoles l'ont mentionné ce changement de mode de production ne pourra s'effectuer qu'avec la complicité

<sup>76</sup> Entretien avec Marc, 46 ans, magasinier agricole, atteint d'une aplasie médullaire en 2015.

<sup>77</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur bio retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014.

<sup>78</sup> Entretien avec Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015, atteint d'un cancer de la chaîne ganglionnaire en 2014.

<sup>79</sup> *Ibid*

étroite des consommateur.rice.s qui devraient, selon eux.elles, privilégier des productions *bios* et locales pour inciter les agriculteur.rice.s conventionnel.le.s à se convertir massivement.

### **3.2.2 « Peut-être une chose pourrait changer les choses [...] ce sont les consommateurs »**

*La seule porte de sortie, ce sont les consommateurs !*

Christian, 65 ans, agriculteur bio retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014

La conversion en agriculture biologique peut également être motivée par l'augmentation annuelle de la consommation du bio. Selon l'Agence Bio, en 2019, plus de 9 Français sur 10 déclarent avoir consommé des produits biologiques et près des ¾ consomment bio régulièrement — au moins une fois par mois. Cette consommation ne cesse d'augmenter et représente pour la plupart des agriculteur.rice.s biologiques interrogé.e.s la seule voie de sortie pour changer un modèle de production qui empoisonne la terre, l'eau, l'air et les humains. Comme en témoigne Christian :

*« Les consommateurs ne veulent plus des produits conventionnels. Normalement, c'est le client qui est roi, les acteurs-consommateurs font valoir leur envie de bio de façon plus en plus évidente, de plus en plus importante, il va bien falloir qu'ils [les agriculteur.rices conventionnel.le.s] évoluent, qu'ils changent. Mais voir une évolution par une prise de conscience chez les paysans, non, je ne le vois pas, non. »<sup>80</sup>*

Cette consommation est facilitée par la présence de labels. Ces derniers sont le résultat, à la fin des années 1990, en France, du développement de revendications d'informations face à la montée d'incertitudes sur la qualité sanitaire des produits et sur les pratiques agro-industrielles notamment avec les OGM (Granjou, 2005).

Par conséquent, le label *bio* avec le logo AB est apparu en 1985 en France. Cette traçabilité est centrale pour les agriculteur.rice.s *bio* car elle permet d'établir un lien de confiance entre eux.elles et les consommateur.rice.s comme le souligne Christian :

*« C'est normal que les consommateurs aient une vision sur ce qu'ils vont consommer. Les gens demandent à savoir comment les aliments sont produits et ce n'est que normal, c'est pour mettre dans leurs corps, c'est pour faire leurs corps, c'est pour leurs enfants, c'est pour eux. »<sup>81</sup>*

<sup>80</sup> Entretien avec Christian, 65 ans, agriculteur bio retraité, diagnostiqué d'un cancer de la prostate en 2014.

<sup>81</sup> *Ibid*

Par la suite, est apparu le label bio européen en 1999 avec, toutefois, un cahier des charges moins contraignant que le français acceptant, par exemple, la présence de 0,9% d'OGM (Granjou, 2005) dans les produits *bios*, des traitements médicamenteux et la mixité – bio et non bio – des exploitations. Ce label a pour ambition de se substituer progressivement au label français AB. Cette volonté d'élaborer un label moins contraignant est aussi une raison pour inciter les agriculteur.rice.s à la conversion mais elle pousse également à l'industrialisation de l'agriculture *bio*. Selon l'Agence bio, la grande distribution, détient 45 % des parts de marché de la *bio*, contre 37 % pour les filières spécialisées (par exemple : Biocoop) et 18 % pour les circuits courts (AMAP et vente directe). Or, l'agriculture *bio* a pour objectif une meilleure qualité de vie, une volonté de pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement et d'en tirer un revenu correct grâce à une exploitation à taille humaine. L'agriculture biologique a aussi la volonté de préserver ce que l'agriculture conventionnelle a perdu au fil du temps le respect de la terre, de ses cycles et la préservation de la biodiversité tout en garantissant une justice sociale pour les travailleur.euse.s agricoles, et leur permettre une plus grande autonomie et un accès pour tous.tes à une nourriture de meilleure qualité. Mais la grande distribution s'est saisie d'un marché en pleine croissance alors que les surfaces agricoles *bios* manquent — 7,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) est consacrée à la *bio* en France. La grande distribution importe donc les produits de l'étranger au lieu de construire petit à petit des partenariats avec les filières locales françaises. Les agriculteur.rice.s *bios* ont alors tendance à se soumettre à cette nouvelle pression, industrialisant leurs méthodes de production pour accroître leurs rendements afin de faire des économies d'échelle retombant progressivement dans les travers de l'agriculture conventionnelle. Les défenseur.euse.s de l'agriculture paysanne et locale s'inquiètent ainsi de voir, à terme, les procédés de l'agriculture conventionnelle appliqués à la *bio*, avec la mécanisation accrue de la production et la pression de la grande distribution pour la standardisation des produits (Van Dam et Nizet 2014). Cette « conventionnalisation de l'agriculture biologique » (Hervieu, Purseigle, 2013, p.171) serait la résultante de la diversité du groupe des agriculteur.rice.s biologiques. Il existe trois grandes catégories selon B. Hervieu et F. Purseigle :

1. « Les agriculteur.rice.s traditionnel.le.s qui ne se sont pas engagé.e.s dans la voie de la modernisation et qui sont directement passé.e.s à l'agriculture

biologique.

2. Les agriculteur.rice.s qui se sont détourné.e.s de la voie de la modernisation dans laquelle ils ou elles s'étaient engagé.e.s après avoir vécu certains déboires ou déconvenues.
3. Les agriculteur.rice.s plus orienté.e.s vers le marché qui se caractérisent par l'équipement et l'intensité de la production »

Cette « conventionnalisation » repose bien sur la reproduction des catégories présentes dans l'agriculture conventionnelle, la frontière entre ces deux agricultures apparaît étanche rappelant que l'usage des pesticides n'est que l'une des variables à faire évoluer dans le modèle de production agricole majoritaire actuellement en France et en Europe.

## Conclusion :

La mobilisation de la victime des pesticides apparaît variable en fonction de sa pathologie ou de son engagement politique et/ou syndical passé par exemple. Toutefois, se reconnaître et être reconnu.e en tant que victime semble systématiquement passer par des invariants.

Tout d'abord, l'intervention d'une tierce personne qui insiste pour que le malade s'engage dans une demande de reconnaissance en maladie professionnelle. Cette dernière est l'étape clé de la « carrière victimaire » (Ponet, 2009) et apparaît à plusieurs égards comme un parcours du combattant de par l'énergie dépensée, le temps passé à réaliser les démarches et les différents refus auxquels doivent faire face les malades. Autant d'obstacles qui grâce à l'aide du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest apparaissent plus surmontables.

L'aide apportée par l'association apparaît comme indispensable aux malades à la fois au niveau moral comme au niveau administratif. Dans ce collectif « initiés » et « semblables » (Goffman, 1975) s'entremêlent pour former un réseau d'entraide qui peut entraîner les malades à poursuivre la bataille devant la justice afin d'obtenir cette reconnaissance. Se battre pour la décrocher signifie beaucoup. La reconnaissance en maladie professionnelle permet, tout d'abord, d'obtenir une aide financière complémentaire dont le montant varie en fonction du taux d'invalidité reconnu. Ce coup de pouce financier est non négligeable pour des travailleur.euse.s agricoles qui ont des revenus et des retraites, en moyenne moins élevés que le reste de la population générale. À titre d'exemple, un.e salarié.e agricole touchait en moyenne, en 2018 selon la MSA, une retraite de 1 106 euros bruts mensuel quand la moyenne nationale est de 1389 euros bruts (INSEE, 2016). Cette reconnaissance en maladie professionnelle est aussi le moyen, en partie, de se déculpabiliser et de se voir reconnaître par les institutions l'injustice qu'ils et elles ressentent. La reconnaissance permet d'encourager les pairs touchés par une maladie causée par les pesticides à s'engager, eux aussi, dans une « carrière victimaire » (Ponet, 2009). Le recours à la justice confirme leur identité de victime, la durée de la procédure, les différents recours devant les diverses instances les confortent dans cette nouvelle identité. Ces victimes qui soit ignoraient la nocivité des pesticides ou soit la niaient, décident pour certaines d'entre elles, une fois les démarches de reconnaissance en maladie

professionnelle engagée, de se mobiliser et de faire entendre leur voix à travers les moyens d'actions collectives classiques ainsi que par le témoignage qui apporte de l'émotion à la cause. Ces témoignages suscitent de la compassion pour ces personnes reconnues en tant que victime ou en cours de l'être. Cette mobilisation permet de toucher le plus grand nombre et notamment des riverain.e.s des champs traités.

De plus en plus, de riverain.e.s se mobilisent, en effet, pour que les épandages de produits chimiques cessent ou du moins que la législation soit respectée comme celle encadrant l'épandage quand il y a du vent. Selon un arrêté de mai 2017, l'épandage par pulvérisation ou poudrage ne doit s'effectuer que si le vent a un degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort — soit 12 à 19 km/h. Si cette législation n'est pas aisée à respecter il n'en demeure pas moins que les riverain.e.s sont dans leur droit de vouloir protéger leur santé.

Ces dernières semaines, les débats sur l'utilisation des pesticides sont revenus sur le devant de la scène médiatique avec les discussions autour des zones de non traitement (ZNT) près des maisons des riverain.e.s. Ce débat a été relancé après l'arrêté antipesticides, en 2019, de Daniel Cueff, maire de Langouët (Ille-et-Vilaine), qui imposait un couloir sans traitement de 150 mètres entre les maisons et les champs. Quelle que soit la distance retenue, la population générale est exposée quotidiennement aux pesticides *via* l'alimentation, l'air et l'eau et si les ZNT sont un premier petit pas pour réduire les contaminations directes des riverain.e.s, elle n'est qu'un bout du problème.

Me reviens alors, le récit émouvant d'un témoignage que Michel Besnard a reçu d'une famille qui a un enfant de cinq ans atteint d'une maladie grave à cause des pesticides. Leur habitation est entourée par des champs de noyers et de maïs, et tous sont traités. Les parents ont décidé d'aller à la rencontre de leurs propriétaires, des agriculteurs pratiquant une agriculture conventionnelle. Si dans un premier temps, ils ont refusé de changer leurs méthodes de travail, ils ont décidé, par la suite, de les modifier. Faut-il, donc, toujours attendre que la maladie frappe pour prendre conscience de notre vulnérabilité face à cette chimie incontrôlable ? Il n'est jamais vain de se rappeler que « l'humain, ne lui en déplaise, appartient lui aussi à la nature » (Carson, 1962, p.191) et en cela il partage sa résilience mais surtout sa fragilité.

# Bibliographie

- **OUVRAGES ET CHAPITRES :**

BECKER, H. S. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris : Editions A-M Métailié, 1985, 256p.

BOUCAND, M-H. « L'identité en errance ». Dans : Boucand M.-H. *Une approche éthique des maladies rares génétiques. Enjeux de reconnaissance et de compétence*, Paris : ERES, 2018, pp. 225-242.

BROWN, P. « Retour sur l'épidémiologie populaire ». Dans : Akrich, M., Barthe, Y., Rémy C., *Sur la piste environnementale, menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris : Presse des Mines, 2010, pp.53-82.

CARSON, R. *Printemps silencieux*, traduit de l'anglais par Gavrand, J.-F. (1963) révisée par Lanaspèze B., Marseille : Ed. wildproject, [1962], 2009, 283p.

CARRICABURU, D. et MÉNORET, M. "Vivre avec une maladie chronique". Dans : Carricaburu D. et Ménoret M.(Dir), *Sociologie de la santé: Institutions, professions et maladies*, Paris: Armand Colin, 2004, pp. 107-120.

CUEFF, D. *Paysans on vous aime, défendez-vous, défendez-nous contre les pesticides de synthèse*, Indigène éditions, 2020, 60p.

DUMONT, M. « Tensions et violence de l'annonce de maladie ». Dans : Dumont M., *L'annonce au malade*, Paris : Presses Universitaires de France, 2015, pp. 13-41.

ELIACHEFF, C., et SOULEZ LARIVIÈRE D. *Le temps des victimes*, Paris : Albin Michel, 2007, 293p.

GOFFMAN, E., *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris : Les Éditions de Minuit, [1963], 1975, 176p.

HENRY, E., GILBERT, C., JOUZEL, J.-N., MARICHALAR, P., *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris : Les Presses de Sciences Po, 2015, 368p.

HENRY, E., *Ignorance scientifique et inaction publique, les politiques de santé au travail*, Paris : Les Presses de Sciences Po, 2017, 253p.

HERVIEU B., et PURSEIGLE F. *Sociologie des mondes agricoles*, Paris : Armand Colin, 2013, 273p.

JOUZEL, J.-N., *Pesticides, comment ignorer ce que l'on sait*, Paris : Les Presses de Sciences Po, 2019, 257p.

JOUZEL, J.-N., *Des toxiques invisibles. Sociologie d'une affaire sanitaire oubliée*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2012, 240p.

KANE, H., BRIGNON M., KIVITS J., « le rôle des proches de malades atteints d'un cancer : une construction institutionnelle et expériences personnelles ». Dans : Amsellem N., et Bataille P., (Dir) *Le cancer : un regard sociologique, biomédicalisation et parcours de soins*, Paris : La découverte, 2018, pp. 39-52.

LEFRANC, S. et MATHIEU, L., *Mobilisations de victimes*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009, 220p.

MOHAMMED-BRAHIM, B., « Agriculture et pesticides : constats et pistes d'action ». Dans : Thébaud-Mony A., *Les risques du travail: Pour ne pas perdre sa vie à la gagner*, Paris: La Découverte, 2015, pp. 291-294.

NEVEU, É. "Justifier: Fonder l'importance des problèmes publics". Dans : Neveu É., *Sociologie politique des problèmes publics* Paris: Armand Colin, 2015, pp. 125-154.

NEVEU, É. "Qu'est-ce qu'un mouvement social ?". Dans : Neveu É., *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris: La Découverte, 2011, pp.5-26

PICOT, A. & THÉBAUD-MONY, "A. Risques et atteintes toxiques". Dans : Thébaud-Mony A., *Les risques du travail: Pour ne pas perdre sa vie à la gagner*. Paris: La Découverte, 2015, pp. 271-281.

ROBIN, M.-M., *Notre poison quotidien, la responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie des maladies chroniques*, Paris : La découverte, 2011, 480 p.

TROUVÉ, A., *Le business est dans le pré, les dérives de l'agro-industrie*, Fayard, 2015, 220p.

- **ARTICLES DE REVUES SCIENTIFIQUES :**

BARTHE, Y. « Cause politique et « politique des causes ». La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, vol. 91, no. 3, 2010, pp. 77-102.

BECKER, H. S. « Le double sens de « outsider » », *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, sous la direction de Becker Howard S. Editions Métailié, 1985, pp. 25-42.

BEGHUIN, F., BOURGEOIS, E. et MERHAN F. « Dynamique identitaire, trajectoire biographique et apprentissage dans le processus de conversion d'agriculteurs « conventionnels » vers l'agriculture bio », *Le sujet dans la cité*, vol. actuels 8, no. 1, 2019, pp. 85-103.

BIDART, Claire. « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, no. 1, 2006, pp. 29-57.

DÉCOSSE F., « Entre « usage contrôlé », invisibilisation et externalisation. Le précarier étranger face au risque chimique en agriculture intensive », *Sociologie du travail*, Vol. 55 - n° 3, 2013, pp.322-340

DEDIEU, F., et JOUZEL J.-N. « Comment ignorer ce que l'on sait ? La domestication des savoirs inconfortables sur les intoxications des agriculteurs par les pesticides », *Revue française de sociologie*, vol. vol. 56, no. 1, 2015, pp. 105-133.

HENRY, E. « Intéresser les tribunaux à sa cause. Contournement de la difficile judiciarisation du problème de l'amiante », *Sociétés contemporaines*, vol. n° 52, no. 4, 2003, pp. 39-59.

JAS, N., « Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France. Questions anciennes, nouveaux enjeux. » *Courrier de l'Environnement de l'INRA* (59), 2010 pp. 47-60.

JOUZEL, J-N., « Encombrantes victimes. Pourquoi les maladies professionnelles restent-elles socialement invisibles en France ? », *Sociologie du travail*, Vol. 51 - n° 3, 2009, pp.402-418.

JOUZEL, J-N., et PRETE, G. « De l'exploitation familiale à la mobilisation collective. La place des conjointes dans un mouvement d'agriculteurs victimes des pesticides », *Travail et emploi*, vol. 147, no. 3, 2016, pp. 77-100.

JOUZEL, J-N, et PRETE, G. « De l'intoxication à l'indignation. Le long parcours d'une victime des pesticides », *Terrains & travaux*, vol. 22, no. 1, 2013, pp. 59-76.

JOUZEL, J-N., et PRETE, G. « Des journalistes qui font les victimes ? Le traitement médiatique des maladies professionnelles liées aux pesticides », *Études rurales*, vol. 198, no. 2, 2016, pp. 155-170.

JOUZEL, J-N. et PRETE, G. « La normalisation des alertes sanitaires. Le traitement administratif des données sur l'exposition des agriculteurs aux pesticides », *Droit et société*, vol. 96, no. 2, 2017, pp. 241-256.

JOUZEL, J-N., et PRETE, G. « Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides. Émergence et évolution d'une coalition improbable », *Politix*, vol. 111, no. 3, 2015, pp. 175-196.

LAHAYE, W., DESMET H., et POURTOIS, J-P. « L'héritage de la transmission », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 22, no. 2, 2007, pp. 43-66.

LAUVERJAT, N. « Pesticides : nous avons le devoir d'être déterminés », *Après-demain*, vol. n° 53, nf, no. 1, 2020, pp. 29-30.

LHUILIER, D., et WASER A-M. « Vivre avec une maladie chronique », *Que font les 10 millions de malades ? Vivre et travailler avec une maladie chronique*, sous la direction de Lhuillier Dominique, Waser Anne-Marie. ERES, 2016, pp. 23-101.

NICOURT C. « L'isolement paradoxal des bio », *Être agriculteur aujourd'hui. L'individualisation du travail des agriculteurs*, sous la direction de Nicourt Christian. Editions Quæ, 2013, pp. 197-240.

NIZET, J. et VAN DAM D. « Les évolutions des exploitations agricoles bio », *Économie rurale*, vol. 339-340, no. 1, 2014, pp. 165-181.

ROULET, T. et VALIORGUE B., « Malaise dans l'agriculture française », *La Vie des idées*, 2019.

RUSZNIEWSKI, M. et BOULEUC, C. « L'annonce d'une mauvaise nouvelle médicale épreuve pour le malade, défi pour le médecin », *Laennec*, vol. tome 60, no. 2, 2012, pp. 24-37.

SALARIS, C., « Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail », *La nouvelle revue du travail*, 2014

SALARIS, C., « Mobiliser par émotions, mobiliser les émotions. Le cas des victimes du Distilbène », *Revue française de science politique*, vol. vol. 67, no. 5, 2017, pp. 857-878.

SALARIS, C. « Vers une ethnographie comparée des émotions : des victimes du Distilbène aux victimes des pesticides », *Revue internationale de politique comparée*, vol. vol. 25, no. 3, 2018, pp. 71-97.

VILAIN, J-P., et LEMIEUX, C. La mobilisation des victimes d'accidents collectifs. Vers la notion de «groupe circonstanciel». In: *Politix*, vol. 11, n°44, Quatrième trimestre 1998. Politiques du risque, sous la direction de Cyril Lemieux. pp. 135-160.

- **RAPPORTS ET MÉMOIRES :**

FORGET V., DEPEYROT J.-N., MAHÉ M., MIDLER E., HUGONNET M., BEAUJEU R., GRANDJEAN A., HÉRAULT B., *Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture*, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Paris : La Documentation française, 2019.

ARRAMBOURG N. et al. *Expositions aux pesticides : une nouvelle question de santé publique ?* Sous la direction de Rayssiguier Y. et Le Bourhis J.-P. Rennes : EHESP, 2017, 180p.

- **FILMS ET DOCUMENTAIRES**

GUÉRET É., *La mort est dans le pré*, Program 33, 2012.

DRÉVILLON É., *Cash investigation, Pesticides : notre santé en danger*, Premières lignes, 2018.

- **SITES INTERNETS :**

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr>

INSEE : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

INSERM : <https://www.inserm.fr>

MSA : <https://www.msa.fr/lfy>

Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>

# Annexes

- Annexe n°1 : Répertoire des individus interrogés

Tableau répertoriant les personnes interrogées dans le cadre de cette recherche.							
Prénom	Pathologie et année du diagnostic	Situation professionnelle avant / après la maladie		Age	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien	Statut
Laurent	Cancer de la chaîne ganglionnaire (2014)	Agriculteur conventionnel	Agriculteur biologique	52 ans	20/02 /20	À domicile	Marié, deux filles
Eric	Maladie de Parkinson (1995)	Agriculteur conventionnel	Agriculteur biologique	66 ans	21/02 /20	À domicile	Divorcé, deux filles
Florence	Maladie de Parkinson (2014)	Employée agricole dans des serres	En invalidité depuis 6 ans	56 ans	24/02 /20	À domicile	En instance de divorce, deux enfants
Christian	Cancer de la prostate (2014)	Salarié agricole	Mis en retraite d'office	65 ans	21/02 /20	À domicile	Veuf, trois fils
Yves	Maladie de Parkinson (2011)	Agriculteur conventionnel	Retraité	64 ans	28/02 /20	À domicile	Marié à Rosalie, cinq enfants
Rosalie		Cheffe d'exploitation		60 ans	28/02 /20	À domicile	Mariée à Yves, cinq enfants
Marc	Aplasie médullaire (2015)	Exploitant agricole en conventionnel	Magasinier agricole	46 ans	20/02 /20	À domicile	Marié à Irène, deux enfants
Irène		Employée commerciale		45 ans	20/02 /20	À domicile	Mariée à Marc, deux enfants

Gérard	Maladie de Parkinson (2007)	Technicien agricole aux semences	A mi-temps chargé de la formation dans une entreprise de semences puis retraité	69 ans	25/02 /20	À domicile	Marié à Isabelle, quatre enfants
Isabelle		Femme au foyer		68 ans	25/02 /20	À domicile	Mariée à Gérard, quatre enfants
Georges	lymphome diffus à grandes cellules B (2016)	Agriculteur conventionnel	Retraité	66 ans	22/02 /20	À domicile	Célibataire sans enfant
Michel Besnard		Chef de projet dans l'industrie retraité, président de l'association du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest			10/12 /19	À domicile	
Jean-François Deleume		Médecin radiologue à la retraite, porte parole de l'AML		60 ans	24/02 /20	A la maison de la consommation et de l'environnement Rennes	

- **Annexe 2 : Grille d'entretien :**

*Cette grille d'entretien a plus été un guide d'entretien au sens où les entretiens menés étaient semi-directifs, sous la forme de récits de vie. La réalité de la discussion était beaucoup plus décousue : certaines questions que j'ai posées venaient spontanément, d'autres n'obtenaient pas la réponse attendue. L'entretien prenait, dès lors, la forme d'une conversation.*

**1. Présentation générale de l'individu :**

- Nom-Prénom
- Âge
- Situation conjugale
- Situation familiale
- Diagnostic de la maladie
- Actif ou à la retraite

**2. Parcours :**

- Avez-vous suivi une formation agricole ? Si oui, quel était le discours sur l'usage des pesticides ?
- Depuis quand êtes vous-installé.e ? Quel type de production avez-vous ?
- Quel usage des pesticides aviez-vous ?
- Aviez-vous été formé.e pour les utiliser ? Ou vous a-t-on proposé des précautions d'emplois ?
- Aviez-vous été sensibilisé.e à la dangerosité des pesticides ?

**3. Maladie :**

- Quels ont été les premiers symptômes ? En quelle année avez-vous été diagnostiqué.e ?
- Comment avez-vous fait le lien avec les pesticides ?
- Quand avez vous été reconnu.e en maladie professionnelle ?
- Comment s'est passé le parcours de reconnaissance auprès de la MSA ? Combien de temps vous a-t-il fallu pour être reconnu.e ?
- Quel a été le rôle du collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest dans votre parcours ?
- Que pensez-vous lorsqu'on dit que les agriculteur.rice.s sont responsables de leur maladie ?

**4. Impacts de la maladie sur votre maladie**

- Qu'est-ce que la maladie a changé au niveau de vos habitudes quotidiennes ?
- Quelle a été la réaction de votre famille, de vos ami.e.s, de vos collègues de travail à l'annonce de la maladie ?
- Vous êtes-vous engagé.e au niveau associatif après le traitement de votre maladie ?

• **Annexe 3 : Extraits d'un entretien représentatif de la série réalisée : Laurent, 52 ans, agriculteur biologique depuis 2015**

C : Vous avez été arrêté combien de temps ?

L : 18 mois d'arrêt de travail. Mais j'ai toujours travaillé un petit peu, l'oncologue m'avait dit : « vous allez être fatigué mais essayez de garder une vie normale, ne changez rien à votre vie, si vous pouvez vous travaillez, ne vous surpassez pas mais continuez à garder une activité ». Je lui ai dit : « mais je suis en arrêt de travail » et il me dit « non non mais là c'est moi qui commande, si la MSA vient vous voir vous lui dites de venir me voir, c'est moi qui réglerais le problème ».

C : C'était pour garder une activité pour garder ...

L : Bah ouais c'est bon pour le moral et physiquement aussi je pense. Et puis donc, ils m'ont opéré, j'ai commencé la chimio. Les premières séances de chimio, ben, ça va, mais dam, après plus ça va plus c'est pire ! Ça démolit un bonhomme, il m'avait dit : « vous allez perdre vos cheveux, vous risquez de perdre les ongles, vos dents », ah oui tout ça quand même. J'ai pas perdu les ongles ni mes dents mais j'ai perdu les cheveux, donc pendant 7-8 mois, on est sans poil sans rien, y a plus rien. Et puis je devais avoir...c'étaient des protocoles de 3 semaines, 3 protocoles de 3 semaines, il devait en faire quatre. Après le premier protocole, le radiologue me dit que c'est super, « c'est spectaculaire » qu'il me dit. Ça a super bien marché. Alors je dis quand je vais voir l'oncologue après le scanner, le radiologue m'a dit que c'était spectaculaire. « Oh mais on a fait ça pour ça » qu'il me répond. Tant mieux parce que ça ne marche pas toujours, parce que si tu fais de la chimio ... que vous faites de la chimio et qu'il n'y a pas de résultat, c'est les boules donc bah ça a duré jusqu'au mois d'avril la chimio, très fatigué, pendant la chimio j'ai eu mal aux intestins, mal aux intestins, parce que, en fait, la chimio commence par détruire les boyaux enfin les intestins enfin elle attaque, elle fragilise les boyaux quoi ! Et du coup j'ai fait une déchirure, oh bah là j'ai souffert, oh putain ... oh terrible ! J'ai été pendant deux mois avec de la morphine et de l'opium, oh bah ouais... Catastrophique.

C : 18 mois, on arrive à quand là ? En 2016, là ?

L : En avril 2016 ouais !

C : Vous avez été reconnu en maladie professionnelle quand ?

L : Donc il y a 1 an, et ben en fait quand j'ai commencé ... quand j'ai été voir le docteur, la première fois, il y a un laboratoire à coté de chez nous qui fait des analyses et puis c'était l'un des patrons enfin le patron, qui me fait la prise de sang. Il me dit : « qu'est ce qui vous amène ? », vous avez bien vu ce qu'il fallait chercher. Je leur ai dit que je faisais une grosseur, là. Ouais mais vous savez la leucémie ça se soigne aujourd'hui. Et il me dit : « vous êtes agriculteur ? ». Bah ouais, et il me dit : « vous savez tous les produits que vous utilisez, c'est quand même pas terrible » qu'il me dit. Sans doute qu'ils sont responsables de ce que vous avez. C'est lui qui me dit ça. Oh je dis : « ah bon ! » et puis je laisse tomber enfin bref. On se voyait régulièrement et puis il me dit : « il faudra peut-être penser à changer de métier » qu'il me dit. « Changer de métier ou au moins changer de façon de travailler » ! Oh putain, je me suis dit : « ce mec là, c'est un bobo il veut bouffer bio quoi », enfin c'est ce que je me suis dit quoi. Et puis j'en parle à mon médecin traitant et il me dit : « oui, mais de toute façon il a raison, c'est dégueulasse tout ce que vous utilisez, vous, les paysans. Vous, les paysans vous vous êtes fait avoir par le système, il a tout à fait raison », il me dit : « je voulais pas aborder le sujet avec vous, mais on l'aurait abordé un jour certainement » qu'il me dit. Ah bon.

C : Et là vous ne vous étiez jamais dit que les pesticides pouvaient être à l'origine de votre maladie ?

L : Oh bah non, non et puis l'urologue je l'ai revu parce qu'il fallait que je le revois. Et il me dit : « c'est dégueulasse tous ces trucs-là, vous les cancers, enfin moi je vois bien, je soigne des cancers de la vessie, de la prostate, vous avez des formes de cancers atypiques. On vous reconnaît parmi les autres, des cancers fulgurants. C'est vrai que quand j'ai vu le cancérologue, la première fois je lui ai dit : « mon cancer, vous voyez ça depuis des années ? », « ah non, non » qu'il me dit calmement « ah non c'est tout neuf », je lui demande : « qu'est ce que vous appelez

tout neuf ? », et il me répond : « quelques semaines, tout au mieux, quelques mois » oh putain. Alors après il y a pleins de choses qui me reviennent, j'avais souvent mal aux reins, des calculs aux reins mais est-ce que c'est ça qui me travaillait déjà alors je fais une échographie de l'abdomen et des reins au mois de mai 2014. Il n'y avait rien, il n'y avait pas de tumeur, ils n'ont rien trouvé. Au mois de janvier, j'ai fait un TEP-scan, c'est un scanner au fluor, radioactif là, comme ça quand on voit la photo on voit partout là où il y a des lésions. Oh. Après mon opération, il m'a redonné ça le médecin et quand je suis arrivé ici il fallait aller avec un code sur l'ordinateur. Oh bah là je suis foutu, j'en m'en sortirai jamais, jamais, jamais. J'avais des tumeurs jusqu'en bas du cou. Et j'en avais une grosse au niveau de l'estomac, 6 cm de diamètre.

[...]

C : Parce que votre famille était dans l'agriculture aussi ?

L : Ouais ouais mes parents étaient agriculteurs, mon père est mort en 1976, j'avais 8 ans.

C : À cause des ...

L : Bah probablement ! Probablement puisqu'en 1962 il avait dû acheter un pulvérisateur, il n'en avait pas c'était le début des pulvérisateurs. Donc il allait chez tous les voisins en faire quoi. Je me rappelle avoir vu mon père avec les mains toutes jaunes pendant des semaines et des semaines quoi ! Bah ouais zéro protection. Je me rappelle aller avec lui, à la coop[érative], chercher des produits, il y avait des boîtes de poudres là ils vendaient ça au détail, ils mettaient ça dans un sac ils pesaient. Il y avait des têtes de mort sur les boîtes mais c'est ce que j'ai dit et répété depuis quand, quand il y a une tête de mort sur le produit, c'est si on le mange quoi forcément ça ne peut pas être autrement, bah ouais mais non, ce n'est pas que comme ça. Et puis ouais du coup je suis passé en bio. Et puis, après ils ont attendu un petit moment, en 2017, je crois un an après ou deux ans ... en 2017, ils ont dû se dire, c'est bon la chambre implantable on va l'enlever, s'il faut la remettre on la remettra mais normalement on peut l'enlever quoi. L'urologue qui me l'avait mis, m'avait dit, si ça ne vous embête pas, je ne vais pas vous faire une anesthésie générale mais une anesthésie locale. Oh bah dam c'est vous qui voyez, il me dit « non mais ça ne vous embête pas », je lui réponds « non, non ». Il me dit « j'ai envie de causer un peu avec vous », je lui dis « ah bon ». Il m'a dit « je me rappelle bien de vous, vous êtes agriculteur ? », je lui réponds « bah oui oui je suis passé en bio moi du coup ». Et puis dans la conversation, il me dit : « je vous encourage à faire une reconnaissance en maladie professionnelle, probablement que votre maladie n'est pas dans les tableaux, c'est un truc assez atypique, assez rare ».

C : Elle n'y est pas, non ?

L : Non il n'y a qu'un type de lymphome qui est reconnu, c'est le non-hodgkinien. En fait, bah ouais, il m'a encouragé. Donc j'ai pris contact avec le collectif parce que je les avais déjà rencontré quand ils avaient diffusé un film à Redon ...

C : « La mort est dans le pré » ?

L : « La mort dans le pré » ouais !

C : Donc c'est vous qui êtes allé à eux ?

L : Ouais ouais c'est moi qui suis allé à eux ouais. Et donc je les ai rencontrés, ils m'ont mis en relation avec Maître Lafforgue là et puis voilà.

C : Et du coup, vous avez été aidé par le collectif pour construire le dossier auprès de la MSA ?

L : Ah oui pour faire le dossier ouais !

[...]

C : Vous êtes passé par une école d'agriculture ou un lycée agricole ?

L : Ouais ouais une école d'agriculture.

C : Vous aviez des apprentissages sur les pesticides ?

L : Oui c'est ça on a vu dans la grande famille des matières actives, voilà il fallait traiter quoi ! J'étais en classe de 1982 à 1986 à l'école d'agriculture La Touche donc c'étaient les grandes années. Mais la même école aujourd'hui a toujours la même politique. C'est La Touche de Ploërmel quoi.

[...]

C : Quand êtes-vous passé en *bio* ?

L : En 2015, pendant ma chimio, j'ai été pendant des semaines entières à l'hôpital. Donc j'ai eu le temps de bouquiner, de réfléchir ...

C : Combien de temps a pris la transition ?

L : C'est 18 mois la transition, une transition non simultanée pour le lait, c'est 18 mois. Pour les cultures c'est un peu plus long. Mais, en fait, là on n'a pas eu trop de bol, la banque zéro, aucun soutien.

C : Comment avez-vous financé ça ? Avec les sous que vous aviez avant ?

L : Ouais voilà. On en a chié.

C : Quel argument elle avance ? Parce que ce n'est pas viable ?

N : Non non mais je pense qu'ils avaient retenu ma tête et puis ils ne veulent pas du bio enfin c'est clair. Le CMB [Crédit Mutuel de Bretagne] ne soutient que l'intégration. Si demain on veut faire un poulailler bio intégré avec un mec comme Glon ou Gouessant ou n'importe qui, là il n'y a pas de problème. Si je leur demande 1,5 millions d'euros pour ça si je suis intégré ils vont me dire oui par contre si je leur demande 15 000 euros pour acheter un petit poulailler pour faire 1 000 poulets par an que je vais vendre en direct, ça va être niet, niet ! C'est ça leur truc. Donc la transition, et bien 2015, la première année, nos vaches on les nourrit avec ce qu'on produit sur l'exploitation donc on avait les stocks et ce qu'on avait produit en 2015, le maïs on l'a fait et puis c'est tout, les céréales on avait vendu puis après, on a semé beaucoup d'herbe, on a le droit d'acheter, tant que la conversion des vaches n'est pas commencée, c'est six mois pour convertir les vaches de conventionnelle en bio quoi. Donc on pouvait encore acheter du soja et tout, on avait du maïs donc là on avait la prime de 30 euros que nous donnait la laiterie pour la conversion bio. On faisait quand même du volume quoi. Par contre le jour où les vaches passent en conversion, plus question d'acheter du soja hein. Là, la production elle chute pendant six mois on avait la production du bio avec le prix du conventionnel amélioré de 30 euros. Mais sauf que nous en 2016 quand on l'a fait, on était en pleine crise laitière, le prix du lait nul, là on en a chié, chié, chié ! Incroyable.

Pour revenir à la banque, quand j'ai eu mon cancer, on avait des crédits donc il a fallu les prévenir que j'allais être en arrêt de travail parce que j'avais un cancer. Je suis tombé sur une pétasse, une connasse qui m'a traité de voleur, de malhonnête que je ne voulais pas rembourser mes emprunts pour que ça soit l'assurance qui paye à ma place. Oh bah putain, j'ai raccroché et je lui ai dit : « je vous souhaite un bon cancer, madame ! ». On avait une ouverture de crédit sur le compte privé, coupé du jour au lendemain, terminé. Donc on s'est retrouvé en interdiction bancaire. Tous les chèques que j'ai fait pour les docteurs, à chaque fois, tous refusés, pharmacie, docteurs, tous refusés, c'est incroyable.

[...]

C : Et votre conversion en bio, je suppose que vous aviez des ami.e.s, des voisin.e.s ou des collègues en conventionnel, ils et elles en ont pensé quoi de ce changement de cap ?

L : Pfff... alors dans mes proches copains qui étaient dans le syndicat avec moi, plusieurs sont passés en bio. Il y a une exploitation, elle est petit peu con, son mari était malade à chaque fois qu'il faisait des pesticides, donc il n'en

voulait plus et maintenant elle gueule, elle n'est passée en bio que pour le fric. Oh bah si elle n'est passée en bio que pour le fric, ça n'ira pas loin.

C : Et au niveau du fric, comme vous dites, vous êtes arrivé à des niveaux comparables à avant ou ... ?

L : Oh bah au niveau économique, on est mieux quand même, on est beaucoup mieux. On n'a moins de rendement mais on est mieux, donc on est plus autonome, voilà, c'est quand même mieux. Mais ouais, la conversion elle est quand même compliquée parce qu'il faut pas rester trop longtemps réfléchir. Moi j'étais dans ce cas-là, je ne pouvais pas réfléchir trop longtemps. C'était soit j'arrêtais tout ou soit je passais en bio. J'avais vu un type du GAB [Groupement Agricole Biologique] : « oui il ne faut pas faire comme ça » qu'il me dit, « ça demande de la réflexion ». Oh bah non, non. Je lui ai dit : « je n'ai pas le temps de réfléchir ». Mais c'est vrai que je n'ai pas le profil du mec bio.

C : Il y a un profil bio ?

L : Et bien jusqu'à il y a deux-trois ans, il y avait un profil, c'était le barbu, le pull-over qui descend jusqu'aux genoux, non mais c'était ça !

C : Et vous avez réussi à vous insérer dans ce groupe des bios ?

L : Bah ouais, mais si bien que c'est clivant parce que si on n'est pas comme ça dans le bio, si bien que les historiques du bio ne nous aiment pas trop non plus.

[...]

C : Que pensez-vous des personnes qui disent que vous êtes coupables de votre maladie ?

L : Par rapport aux pesticides ?

C : Oui

L : Moi ma soeur est infirmière et quand j'ai eu mon cancer je lui ai dit « j'ai tout fait ce qu'il fallait pour en avoir un », et elle m'a dit « ah non tu n'as pas droit de dire ça, tu n'as surtout pas droit de dire ça ». J'étais persuadé que c'était de ma faute.

Au début je pensais que c'était vraiment un coup de pas de bol d'avoir un cancer. Après quand eux ils m'ont dit que c'était dû aux pesticides, ça m'a peut-être aidé pour me battre parce que je ne m'en serais peut-être pas remis non plus, je ne sais pas. Donc, il a sûrement une part de malchance d'attraper un cancer et il y a aussi une part de chance de s'en sortir parce que si la chimio elle ne marche pas, on est comme des cons.

[...]

C : Vous en tirez quoi au final de cette période de maladie ?

L : Tout n'est pas négatif parce que ça m'a ouvert l'esprit sur pas mal de choses, parce que ceux que j'appelais les « barbus », il y en a quelques-uns qui sont très intelligents et qui étaient aussi des lanceurs d'alertes. Ça me permet de faire attention à ma santé et à la santé des autres parce que quand j'étais agriculteur conventionnel, moi aussi j'utilisais mon pulvérisateur à la porte de gens malades qui avaient des cancers, sans penser que c'était vraiment mal placé de faire ça.

[...]

C : Et sentez-vous la différence sur votre santé avec ce nouveau mode de production ?

L : Et bien déjà on mange beaucoup de produit bien chez nous, on ne mange pas tout bio mais on mange beaucoup de produits bio. Donc, en plus, dans les recommandations que m'avaient fait l'urologue quand il m'avait opéré ... je lui ai dit : « j'ai des risques de refaire d'autres cancers ? », il m'avait dit : « vous avez 15 à 20 fois plus de risques de faire un cancer de la prostate au moins et de la vessie. Oh ouais quand même, je lui dis ça c'est con.

Et je lui ai demandé « qu'est ce que je peux faire pour lutter contre ? », il me dit « vous commencez par manger bio en plus ». Finalement, le corps médical est très conscient du problème mais eux, ils ne vont pas au combat. Quand j'en avais parlé avec le cancérologue, il m'avait dit : « on va en parler aujourd'hui, c'est la première et la dernière fois, je ne suis pas ici pour faire le procès des produits phytosanitaires » qu'il m'avait répondu donc ce n'était pas son truc quoi. Il m'avait dit de ne plus en utiliser parce que c'est dégueulasse, tout le monde le sait que c'est dégueulasse. Ils connaissent vachement bien le truc parce que je lui dis : « Et les produits d'aujourd'hui ? », il me dit que les produits d'aujourd'hui ne sont pas mieux que ceux d'hier. Il y a 25 ans, vous m'étiez des kilo/hectares, aujourd'hui vous mettez des grammes/hectares mais je peux vous assurer que quand vous prenez des sniffées de ce que vous mettez des grammes, c'est certainement plus dangereux que quand vous preniez des sniffées au kilo/hectares. Donc vu comme ça. Je me souviens, il y a des fois on mettait dix-douze kilos enfin 5-6 kilos de matières actives/hectare. Aujourd'hui on est sur 10-15 grammes de matière active, donc c'est forcément plus offensif.

C : Et qu'elles étaient les conditions dans lesquelles vous pulvérisiez ?

L : Dans un tracteur cabine avec les fenêtres ouvertes généralement. Non, non mais moi j'ai commencé gamin avec un tracteur sans cabine... pfff...

[...]

C : Et selon vous qu'est-ce qui manquait ? Parce que vous évoquiez tout à l'heure les pictogrammes ?

L : C'est le réflexe de Pavlov qui nous manque, si on avait toujours appris que c'était dégueulasse, il ne faut pas toucher, il ne faut pas respirer ça serait rentré, ça serait inné quoi ! Ca ne nous viendrait jamais à l'idée d'ouvrir un bidon sans protection. Mais on nous a tellement dit et répété que ce sont des conneries, à la fin des années 1980-début des années 1990, quand certains ont commencé à dire que les pesticides c'étaient dégueulasses mais : « arrêtez, il y a bien autre chose de dégueulasse ».

C : Qui tenait ce discours ?

L : Les techniciens des coop[ératives], bah oui, bah oui.

[...]

C : Et, enfin, vous avez des regrets ?

L : Humm...le seul regret, c'est d'avoir été aussi con que les autres paysans...

C : Merci beaucoup pour cet entretien.